

Renault Store - Cahier des charges techniques



RENAULT
Passion for life

Renault SELECTION



Sommaire

Prescriptions générales

Prescriptions techniques générales 4

Généralités

Vue générale 12

Couleurs et matières 13

Principes techniques

Les composantes 15

Implantation des composantes 16

Arche signalétique 17

Panneaux promesse client 23

Panneaux de travée 27

Mâts d'éclairage 31

Marquage de l'espace de vente 33

Marquages au sol 34

Oriflammes 36

Showrooms intégrés 39

Caisson d'identification intérieur 43

1

Prescriptions techniques

Prescriptions techniques générales

1.1 Préambule

RENAULT attend de tous les intervenants sur le programme « Renault Store » une obligation de résultats conforme aux exigences du Cahier des Charges Techniques. Les règles et les spécificités générales reprises ci-dessous sont à considérer comme le minimum à observer, à mettre en œuvre pour obtenir le résultat escompté.

1.2. La sécurité des personnes et des biens

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il a analysé les risques liés à ses prestations, que son personnel et les sous-traitants éventuels ont suivi une formation suffisante. Le strict respect de la législation en matière de sécurité et de protection des travailleurs est exigé.

1.3. Le respect de l'environnement

Les matériaux et les moyens de mise en œuvre, permettant de réduire les nuisances environnementales, seront privilégiés (matériaux recyclables, technologies permettant des économies d'énergie, toxicité des matériaux et des produits utilisés, ...).

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il dispose des différentes autorisations administratives (permis d'exploiter, permis d'environnement) nécessaires à la fabrication des différents matériels et qu'il respecte les conditions d'exploiter imposées par la législation en vigueur ou par les conditions spécifiques d'exploitation des pays concernés.

Une approche globale telle que la norme ISO 14001 est recommandée.

1.4. La qualité

Le fournisseur devra faire la preuve qu'il travaille selon des normes d'assurance qualité ISO 9000, la certification formelle étant, quant à elle, particulièrement recommandée. L'enseignant joindra à son offre un Plan Qualité spécifique pour assurer RENAULT de sa capacité à fournir les produits finis et les pièces détachées conformes aux exigences contractuelles, dans les délais impartis. Il demandera à ses sous-traitants fabricants d'agir également de la sorte.

Les procédures appliquées doivent permettre :

- De s'assurer, que les pièces et produits achetés, fabriqués et fournis ne seront ni utilisés, ni livrés avant qu'ils soient contrôlés et reconnus conformes.
- Des procédures devront être prévues pour la recherche des causes des non-conformités et permettre d'apporter des solutions durables et généralisables pour y remédier et en éviter le renouvellement.

Ces opérations seront consignées sur des documents appropriés et avoir l'agrément de RENAULT avant d'être généralisées.

- De suivre, au moyen d'indicateurs (incidents, réclamations, ...), de contrôle, d'Audit, l'évolution de la qualité des produits et des services de dépose et pose.

Ce suivi devra déboucher sur des actions préventives ou correctives ; elles devront avoir l'agrément de RENAULT avant d'être appliquées.

Prescriptions techniques générales

1.5. Le respect des messages et des couleurs

Les visuels devront être conformes aux images formelles de ce document.

Toutes les teintes sont en finition satiné 40 % sauf indication précise contraire. Le respect des couleurs devra faire l'objet d'une attention particulière.

Le respect de tolérances sur le L.a.b. est demandé.

2.1. Normes techniques générales

Le référentiel de conception et de réalisation à suivre sera, à minima, celui imposé par les normes Eurocode.

La réglementation relative aux dimensionnements des structures en vigueur dans chacun des pays devra être respectée en tenant compte des conditions climatiques.

Les obligations de résultats suivantes sont exigées :

- Sous l'effet de leur poids propre, les matériels doivent apparaître parfaitement horizontaux et verticaux.
- Le parallélisme entre les éléments séparés doit être respecté.
- Sous l'effet d'un vent normal (Cf. NV65 et NF EN1991-1-4 (Eurocode 1)), la flèche admissible entre la fixation et le point le plus éloigné de la fixation (cote « d »), n'excèdera pas $d/100$.

2.1.1. CONDITIONS CLIMATIQUES

Les charges de vent à prendre en compte pour le dimensionnement des structures est celui

des règles Eurocode 1 (EN 1991-1-3): zones 4 (28 m/s), rugosité IIIb, coefficient de force égal à 1,80. Toute structure située dans une zone géographique défavorable vis-à-vis de ce cas de charge devra faire l'objet d'un dimensionnement particulier afin de respecter les normes en vigueur.

2.1.2. REGLES DE CONSTRUCTION

2.1.2.1 Charpente en alliages d'aluminium :

Règles de conception et de calcul des charpentes en alliages d'aluminium - DTU dernière édition (actuellement juillet 1976).

Norme applicable pour la réalisation des structures : NF EN 1090-2 et Eurocode 9.

2.1.2.2 Construction en acier

Règles de calcul des constructions en acier CM 66 » - dernière édition.

Norme applicable pour la réalisation des structures : EN 1093 et Eurocode 3.

2.1.2.3 Massifs

Les massifs seront du type « poids » avec ferrailage minimum.

Le béton à mettre en œuvre devra être un CPA dosé à 400 kg/m³ (s' 28=300 bars - s28=25 bars).

Prescriptions techniques générales

2.1.2.4 Calculs des éléments plastiques

Adapter les règles du CM 66 en utilisant un coefficient de sécurité de 2 sur les contraintes.

2.1.3. MATERIAUX

2.1.3.1 Généralités

Les matériaux utilisés seront tous de premier choix et conviendront à l'usage pour lequel ils ont été prévus, ils seront mis en œuvre en tenant compte des règles de l'art inhérentes à la profession et dans le respect des normes et règlements en vigueur en France et dans les Pays auxquels ils sont destinés.

Les matériaux mis en œuvre ne présenteront aucun défaut susceptible de compromettre la durabilité des ouvrages. Les matériels devront être d'un nettoyage, d'une maintenance et d'un entretien aisés.

Les matériaux seront capables de résister aux conditions climatiques sévères telles que la pluie, la neige, la grêle, la condensation, la poussière, et le brouillard salin.

Le fonctionnement devra être assuré entre - 20 et + 80 ° C.

2.1.3.2 Aciers

Les aciers seront soit « finis à chaud » selon NF EN 10210 ou « finis à froid » selon NF EN 10219-1 et 2. La qualité des aciers sera mentionnée sur les plans d'exécution et il va sans dire qu'il sera tenu compte des propriétés mécaniques des différents types d'aciers pour les calculs de stabilité.

Tous les éléments seront façonnés sous abri couvert.

Après usinage, soudures, percements, entailles,... Les éléments seront préparés avant le traitement anticorrosion : brossage des soudures, ébavurage soigné, nettoyage, grenaillage et sablage.

Le traitement anticorrosion sera réalisé par galvanisation à chaud minimum 80 µm devra assurer une protection sans défaillance pendant la durée minimale de la garantie décennale.

Aucun usinage ne pourra être réalisé après traitement anticorrosion des pièces.

Toute la visserie et la quincaillerie (y compris les charnières) seront en acier inox 18/10 (NFE 25.033).

2.1.3.3. Aluminium

La norme de référence est la NF EN 573-1. Les pièces participant à une structure portante seront choisies dans la série « 6000 ». Pour les pièces n'entrant pas dans une structure portante, la série « 1000 » est tolérée.

Les alliages sont soudables.

Les pièces seront soigneusement ébavurées et les soudures seront brossées avant protection éventuelle.

Les parties visibles des matériels seront traitées par l'application d'une peinture suivant une procédure de type « Qualicoat ».

Prescriptions techniques générales

2.1.3.4. PMMA

Le PMMA répondra au minimum aux caractéristiques suivantes :

	Pièces planes avec usinage PMMA « coulé »	Pièces planes sans usinage PMMA « extrudé »
• Couleur blanc opale (valeurs pour une éprouvette de 3mm d'épaisseur)		
• Résistance à la traction >	75 MPa	70 MPa
• Résistance à la flexion >	130 MPa	120 MPa
• Module de flexion >	3250 MPa	3000 MPa
• Résistance au choc CHARPY lisse >	12 MPa	10 MPa
• Dilatation <	1 mm / 1 m / 10°C	1 mm / 1 m / 10°C
• Transmission lumineuse >	50 %	33 %

Les faces thermoformées le seront en PMMA extrudé de couleur blanc diffusant en respectant les paramètres de chauffage des plaques du fabricant.

Lorsque des pièces en PMMA ont une hauteur supérieure à 100 cm, elles devront être suspendues en partie haute par un tasseau en PMMA collé.

L'épaisseur des plaques sera calculée en respectant les normes de résistance à la traction exposées ci-dessus.

2.1.3.5. Polycarbonate

Le polycarbonate répondra au minimum aux caractéristiques suivantes :

- Aspect incolore
- Densité 1.2 g/cm³
- Résistance à la traction : 60 Mpa
- Dilatation 0.7 mm / 1m / 10°C
- Transmission lumineuse 90%

2.1.3.6. Mousse expansée

Les caractéristiques suivantes devront être respectées :

- Matière PVC blanc 9010
- Densité > 50 g/cm³
- Stabilisé aux UV : 14 MPa
- Dureté shore D > 75
- Dilatation < 1 mm / 1 m / 10°C

2.1.3.7. Peinture

Les pièces peintes doivent présenter un aspect régulier sur toute leur surface.

Des défauts comme pores, fissures, grains de poussières, coulures de peinture ou ondulations ne sont pas tolérées.

Prescriptions techniques générales

Les échantillons de pièces brutes peintes seront testés et acceptés par RENAULT, après avoir subi les tests suivants auprès d'un organisme certifié :

- Couleur
après un test LAB avec colorimètre MINOLTA 508 D avec illuminant D65 et observateur à 10° et composante spéculaire inclus (les tolérances dans l'espace CIELAB sont L +/- 1, a +/-1,5, b +/- 1,5).
- Brillance à 40 ° : après un test suivant la norme NF T 30064.
- Brillance à 60 ° : après un test suivant la norme NF T 30064
- Adhérence : tenue au quadrillage.
Classification 1, selon P UW 150 1. Norme NF T 30038
- Solidité de la teinte :
QUV suivant NF T 30036 après 200 heures d'exposition.

Des échantillons de chacun des éléments seront fournis, sur demande, à RENAULT pour contrôle.

2.1.4. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

Les ensembles disposants d'équipements électriques devront être conformes aux « exigences essentielles » en matière de sécurité de l'union européenne. Dans ce cadre, le fournisseur fera établir un certificat (par type d'équipement) qui devra mentionner sans ambiguïté la conformité des ensembles et donc des composants :

- aux exigences en matière de sécurité, de protection des utilisateurs et de toutes autres personnes (directive 73/23/CEE sans seuil inférieur de tension)
- aux exigences en matière de compatibilité électromagnétique (directive 89/336/CEE).

La plaque signalétique de chaque matériel devra mentionner le marquage CE indiquant la conformité à ces exigences.

La réglementation relative aux enseignes en basse tension en vigueur dans chacun des pays devra être respectée.

En outre les prescriptions suivantes seront respectées :

Les équipements électriques seront en conformité avec les normes en vigueur des séries NFC 15-100, NFC 20-010 et NFC 20-030, NFC 71, NFC 32 pour la France et la norme internationale IEC 60364.

Ceci concerne notamment :

- Les installations électriques de première catégorie et les installations d'enseignes lumineuses de basse tension.
- Le comportement au feu des matériels électriques et le degré de protection procuré par les enveloppes,
- Les câbles de basse tension souples et rigides.

En outre, les équipements seront conformes aux réglementations de déparasitage en zone d'habitation et seront donc livrés déparasités.

Prescriptions techniques générales

2.1.4.1 Protection IP

Le degré de protection de l'ensemble du matériel électrique sera au minimum IP 44-D.

2.1.4.2 Protection contre les chocs électriques

L'ensemble du matériel sera de « classe 1 ».

2.1.4.3 Fixations

Les convertisseurs seront placés dans des zones non soumises à la stagnation d'eau.

Les câbles et les gaines seront fixés aux structures tous les 50 cm.

2.1.4.4 Passages de câbles

Chaque passage de câble ou de gaine au travers d'une partie métallique sera assuré par un presse-étoupe.

Boîtes de raccordement.

Une boîte de raccordement étanche IP44 en plastique sera prévue à l'entrée de chaque ensemble. Cette boîte sera équipée d'une broche de raccordement 5 entrées pouvant recevoir du 4 mm.

Toutes les boîtes de raccordement auront un repérage P1+P2+P3+T+N.

2.1.4.5 LED

Les LED blanches utilisées auront les caractéristiques suivantes :

- Durée de vie : 50.000 heures pour une perte de flux initial de 50 % à l'issue de la période
- Garantie 5 ans pour un fonctionnement de 10 heures/jour avec une perte de flux maximale de 20 %
- La température de fonctionnement des LED : - 20° C et +50 °C.
- Indice de protection minimale : IP 67
- Les LED employées devront être conformes aux normes internationales IEC 62504 TS Ed. 1, IEC 61231, IEC 62560 Ed 1, IEC 62031 LED module safety, IEC 61347-2-13 LED control gear.

2.1.4.6 Convertisseurs

Les convertisseurs d'alimentation des LED auront les caractéristiques suivantes :

- Large plage de tension d'alimentation (100 à 300 volts)
- Protection réversible contre l'élévation de la température et la surcharge
- Protection contre les court-circuits avec redémarrage automatique
- Indice de protection minimale : IP 67
- Fonctionnement conforme à : EN 55015, EN 61000-3-2, EN 61547, EN 61558-2-17

Prescriptions techniques générales

2.1.5. VISSERIE ET QUINCAILLERIE

Toute la visserie et quincaillerie utilisée sont en acier inoxydable (non aimantable).

Les rivets « pop » en aluminium sont acceptés dans la mesure où les tiges aciers sont systématiquement retirées.

Pour le soudage, les fils et électrodes sont conformes à la NF 81.830.

2.1.6. ANCRAGES ET FIXATIONS

Les plinthes de tous les équipements doivent être parfaitement démontables sans avoir à enlever un autre élément de l'ensemble. Les plinthes doivent cacher les platines ou les fixations. Les platines doivent être facilement accessibles lorsque les plinthes sont enlevées.

Pour chacun des ensembles nécessitant un massif de fondation ou une fixation sur une structure tierce, l'enseignant fournira les éléments de nécessaire ainsi que les conditions de calcul de ceux-ci (conditions de vent et méthodes de calcul).

2.1.7. PLAQUE D'IDENTIFICATION

Chaque produit fini fera l'objet d'un marquage par plaque d'identification métallique sur sa structure et comportera au minimum les indications suivantes :

- Nom de l'enseignant
- Code du produit et le lot
- Le mois et l'année de fabrication
- Le marquage CE s'il est lumineux.

2.1.8. STOCKAGE

Les produits finis seront stockés dans un local sec et ventilé. Les accès aux contrôleurs RENAULT seront possibles à chaque instant.

2.2. Garanties

Les fournisseurs s'engagent à garantir leurs produits selon les conditions ci-dessous :

- Garantie de 2 ans sur l'installation contre défaut et malfaçon,
- Garantie de 5 ans sur le matériel électrique dont LED et convertisseurs,
- Garantie de 5 ans sur les adhésifs,
- Garantie de 5 ans sur les impressions numériques (traitement anti UV),
- Garantie de 5 ans sur les tôles laquées en atelier,
- Garantie de 5 ans sur les losanges chromés,
- Garantie de 10 ans sur les tôles et profilés prélaqués par aluminium,
- Garantie de 10 ans sur les structures internes,
- Garantie de 10 ans sur les faces acryliques PMMA.

2

Généralités

Vue générale

Description

L'identification et l'aménagement des zones d'exposition Renault SELECTION, comprend différentes composantes :

- Arche signalétique,
- Panneaux promesse client,
- Mats d'éclairage,
- Panneaux de travées,
- Oriflammes.

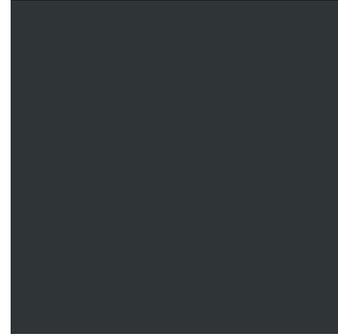
NOTA. L'appellation "Renault SELECTION" est le terme générique. Des appellations spécifiques aux pays peuvent exister en accord avec les Régions et le métier.



Couleurs et matières

**Blanc RAL 9010 satiné**

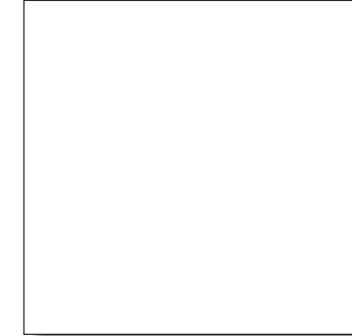
- Aluminium prélaquée en finition satinée à 40% de brillance

**Gris foncé éq. RAL 7021**

- Aluminium ou acier prélaqué en finition satinée à 40% de brillance

**Jaune Pantone 7408 EC**

- Impression ou teinture sur tissu polyester 130 g/m²

**Blanc Pur**

- Peinture epoxy en finition mate ou satinée RAL 9003
- PMMA diffusant 50% de transmission lumineuse

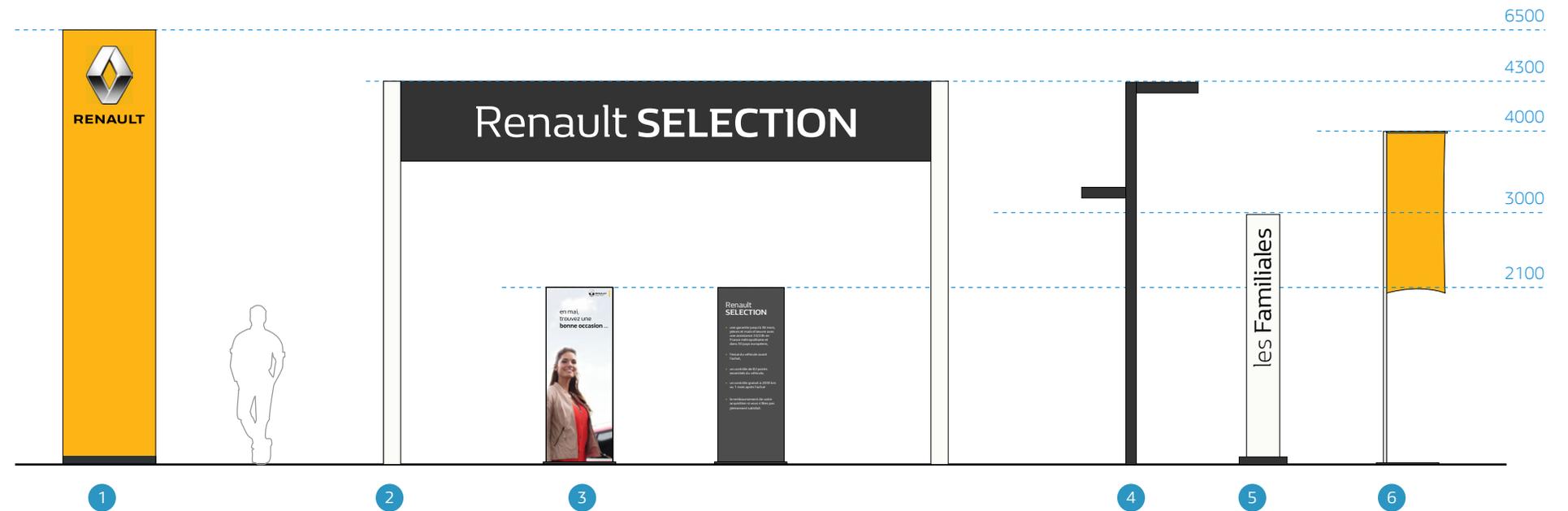
3

Principes techniques

Les composantes

Légende

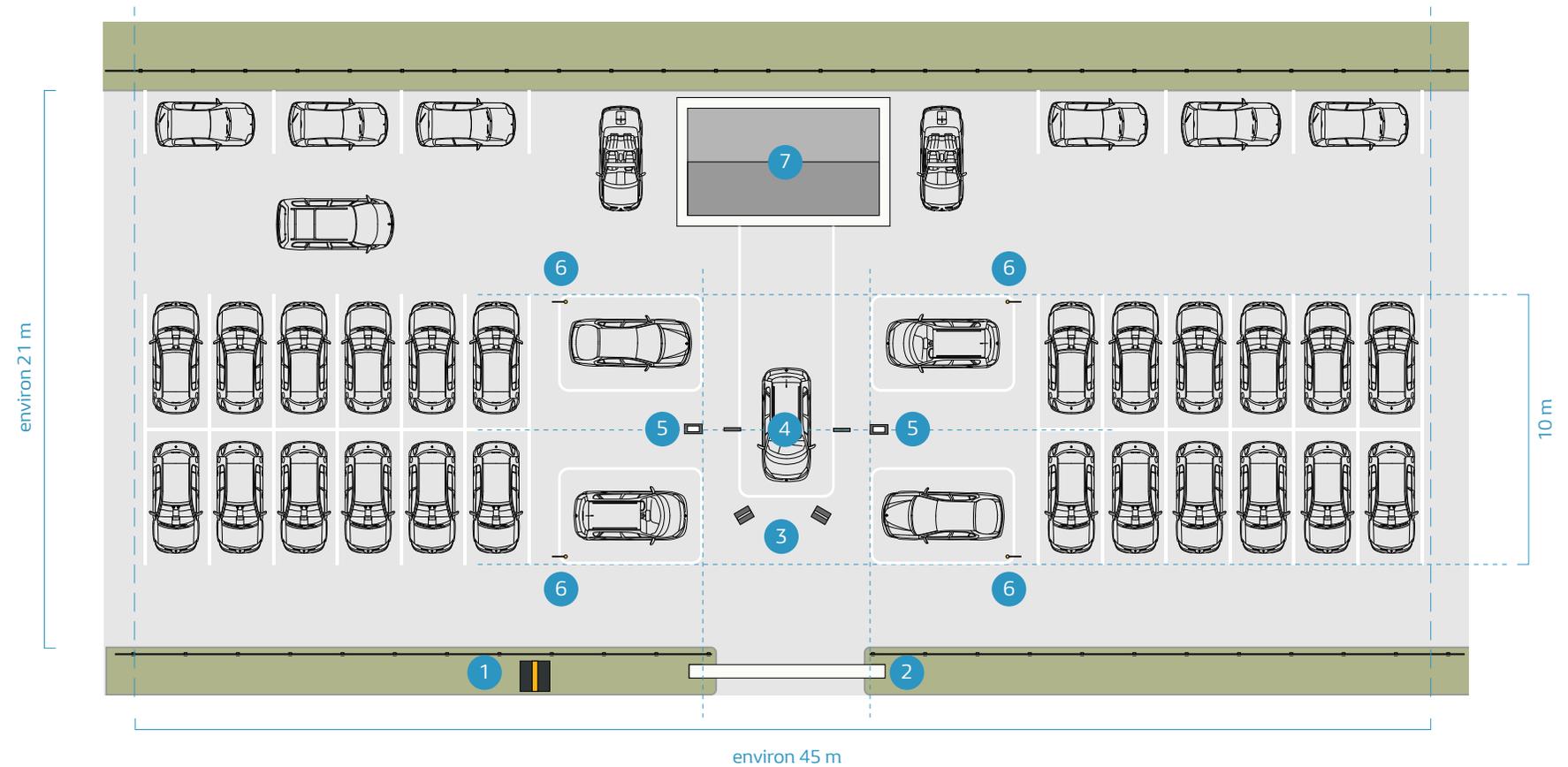
- ① Totem Renault
- ② Arche
- ③ Panneaux promesse client
- ④ Mats d'éclairage
- ⑤ Panneaux de travées
- ⑥ Oriflammes



Implantation-type des composantes

Légende

- 1 Totem Renault
- 2 Arche
- 3 Panneaux promesse client
- 4 Mats d'éclairage
- 5 Panneaux de travées
- 6 Oriflammes
- 7 Espace de vente



Arche signalétique

Principe

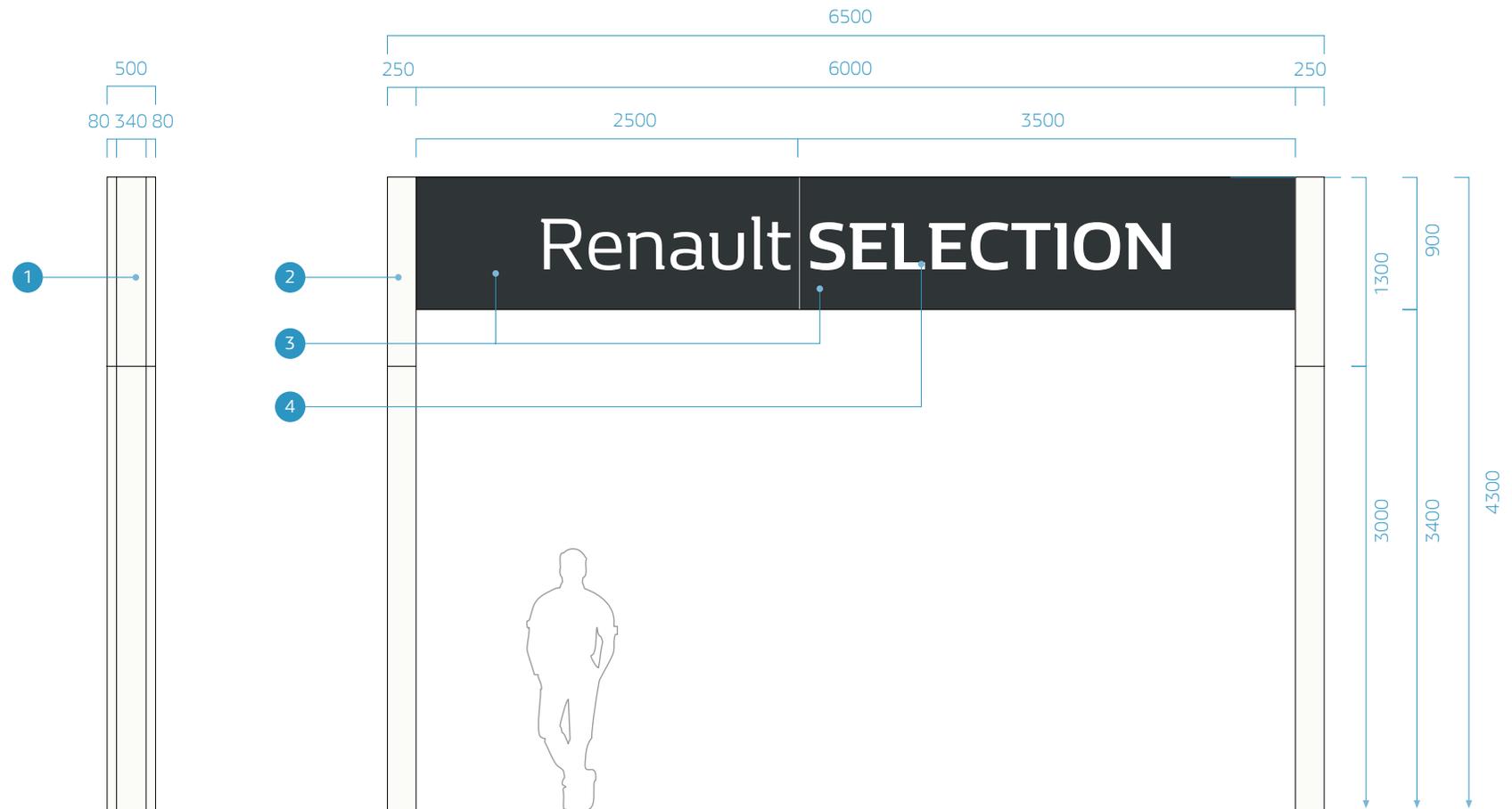
L'arche identifie les expositions extérieures Renault SELECTION.

Implantée à l'entrée de l'exposition Renault SELECTION, elle se positionne à l'axe de la travée centrale.

Légende

- 1 Habillage du chant des poteaux en tôle aluminium blanc RAL 9010 à 40% de brillance
- 2 Habillage de la structure en tôle aluminium prélaquée blanc RAL 9010 à 40% de brillance
- 3 Face avant en tôle aluminium prélaquée gris foncé RAL 7021 à 40% de brillance
- 4 Lettrage en PMMA blanc diffusant contrecollé au dos de la face avant

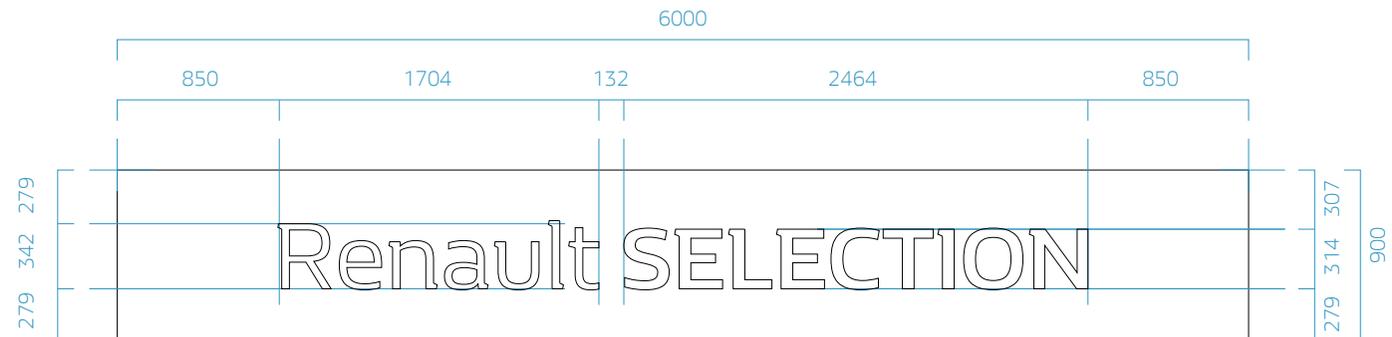
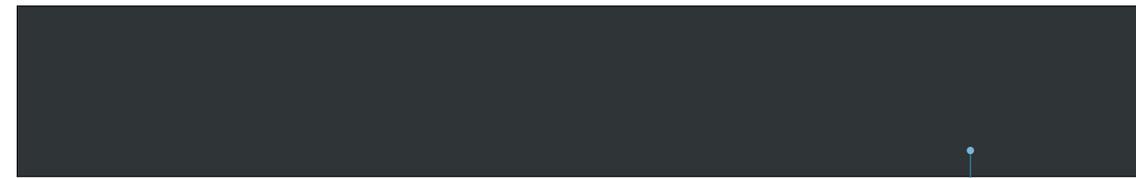
NOTA. Les arches de la génération précédente peuvent faire l'objet d'un rétrofit permettant de conserver la structure interne après dépose des tôles d'habillage.



Tracés de la face de l'arche

Légende

- 1 Mot "Renault" en réserve blanche, typographie Renault Life Regular, capitales sur le "R", minuscules sur les autres lettres, fer à gauche, approche standard
- 2 Mot "SELECTION" en réserve blanche, typographie Renault Life Bold, Capitales, fer à gauche, approche standard
- 3 Fond gris foncé RAL 7021 satiné



Eclairage de l'arche

Description

L'éclairage de la face se fait par des chain LED.

Le convertisseur sera implanté dans le caisson.

Performances

Chain LED protection IP65 mini.

Température : 6500° K Cool White.

Luminance moyenne : 250 cd/m² avec un maximum de 300 cd/m².

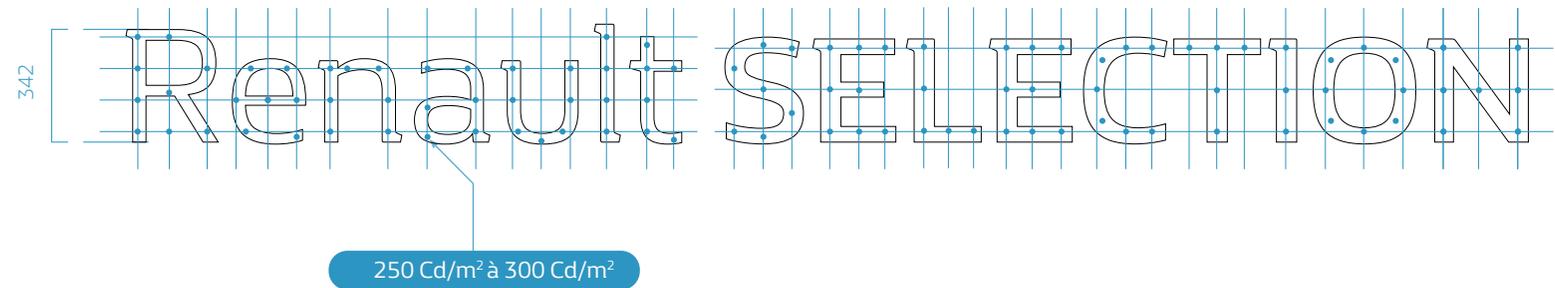
La garantie de l'ensemble des pièces et systèmes d'éclairage LED est de 5 ans, sous réserve du respect des conditions d'utilisation et de maintenance.

Diminution du flux de 50% au bout de 50.000 h de fonctionnement.

Durée de vie minimale garantie : 50.000 heures.

Alimentation : 220 volts

Convertisseur 12 volts avec tension régulée avec protection IP 68.



Les points représentent schématiquement les points de mesure devant présenter des intensités lumineuses similaires permettant d'obtenir un éclairage homogène de chacune des lettres et de l'ensemble du mot Renault.

Les relevés, réalisés avec un luminance-mètre étalonné, doivent se faire idéalement sans lumière parasite et à une distance comprise entre 1 et 2 m de la face.

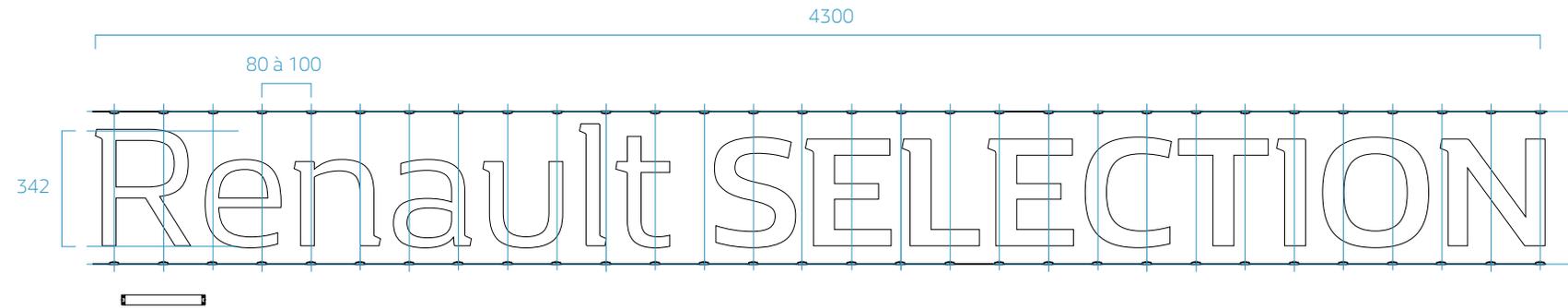
Implantation de l'éclairage

Principe

Cette recommandation est réalisée sur la base d'un module de 20 lumens avec une efficacité lumineuse de 90 à 100 lumens/watts.

Cette prescription demeure indicative et nécessitera une validation et un test respectant les objectifs de performances indiqués dans ce document.

Les LED sont implantées perpendiculairement à la face. On réglera l'écartement des LED afin d'homogénéiser le flux sur la face de PMMA.



Description

- Température : 6500° K Cool White.
- Puissance du module : 20 lumens
- Efficacité lumineuse : 90-100 lm/watt
- Convertisseur 12 volts à courant constant
- Nombre de modules : 90
- Consommation approx. : 22 watts

Ancrage de l'arche

Reprise au sol

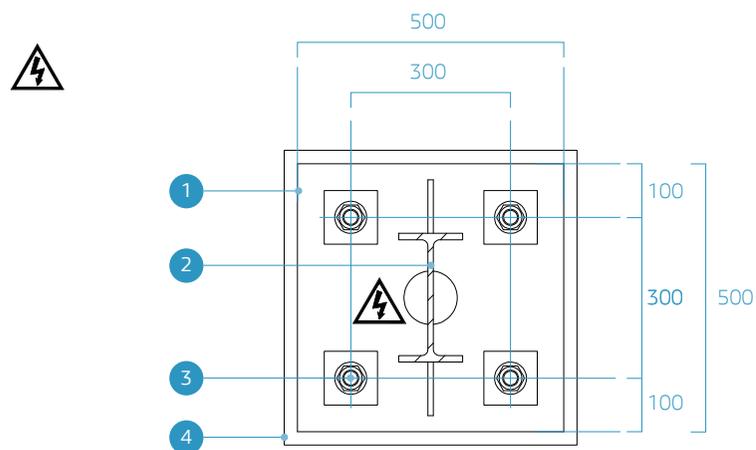
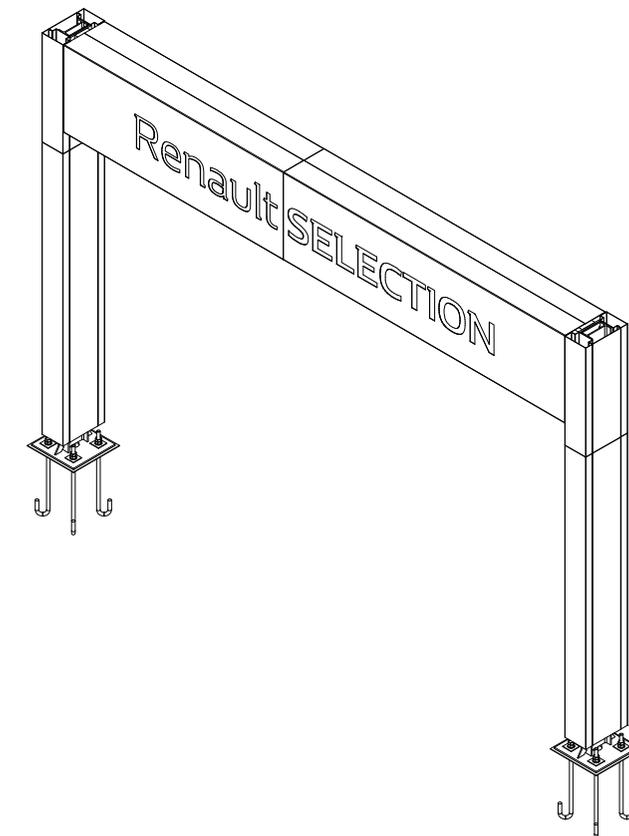
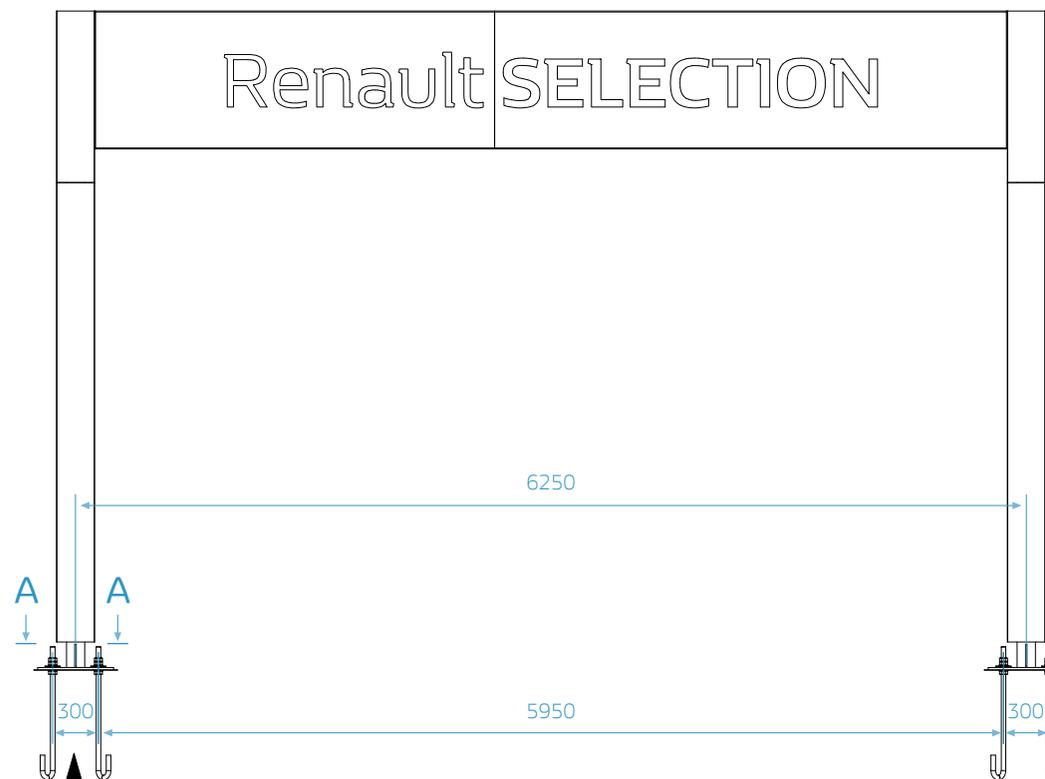
La reprise au sol se fait par 2 platines recevant 4 tiges d'ancrage M30.

L'ensemble fixé sur un massif décaissé pour être enterré.

Poids total : 1000 kg

Légende

- 1 Platine acier
- 2 Structure centrale en acier
- 3 Tiges d'ancrage M30
- 4 Massif béton



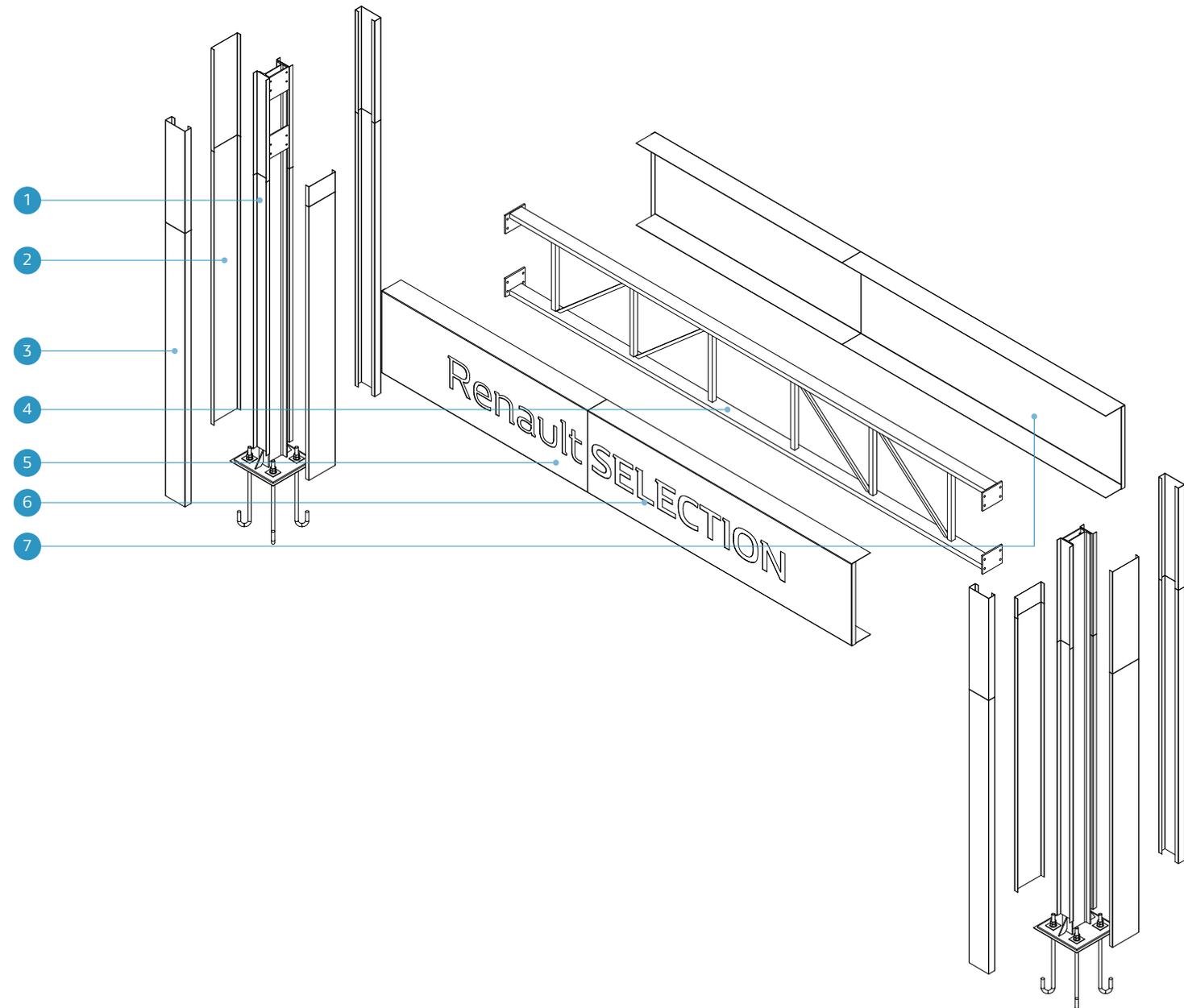
Eclaté de l'arche

Principe

Le dessin ci-contre présente le principe de fabrication de l'arche signalétique.

Légende

- 1 Ossature verticale acier traitée par galvanisation
- 2 Habillage du chant des poteaux en tôle aluminium blanc RAL 9010 à 40% de brillance
- 3 Habillage de la structure en tôle aluminium prélaquée blanc RAL 9010 à 40% de brillance
- 4 Ossature centrale reliant les 2 poteaux verticaux en acier traitée par galvanisation
- 5 Face avant en tôle aluminium prélaquée gris foncé RAL 7021 à 40% de brillance
- 6 Lettrage en PMMA blanc diffusant contrecollé au dos de la face avant
- 7 Face arrière en tôle aluminium prélaquée gris foncé RAL 7021 à 40% de brillance



Panneaux promesse client

Principe

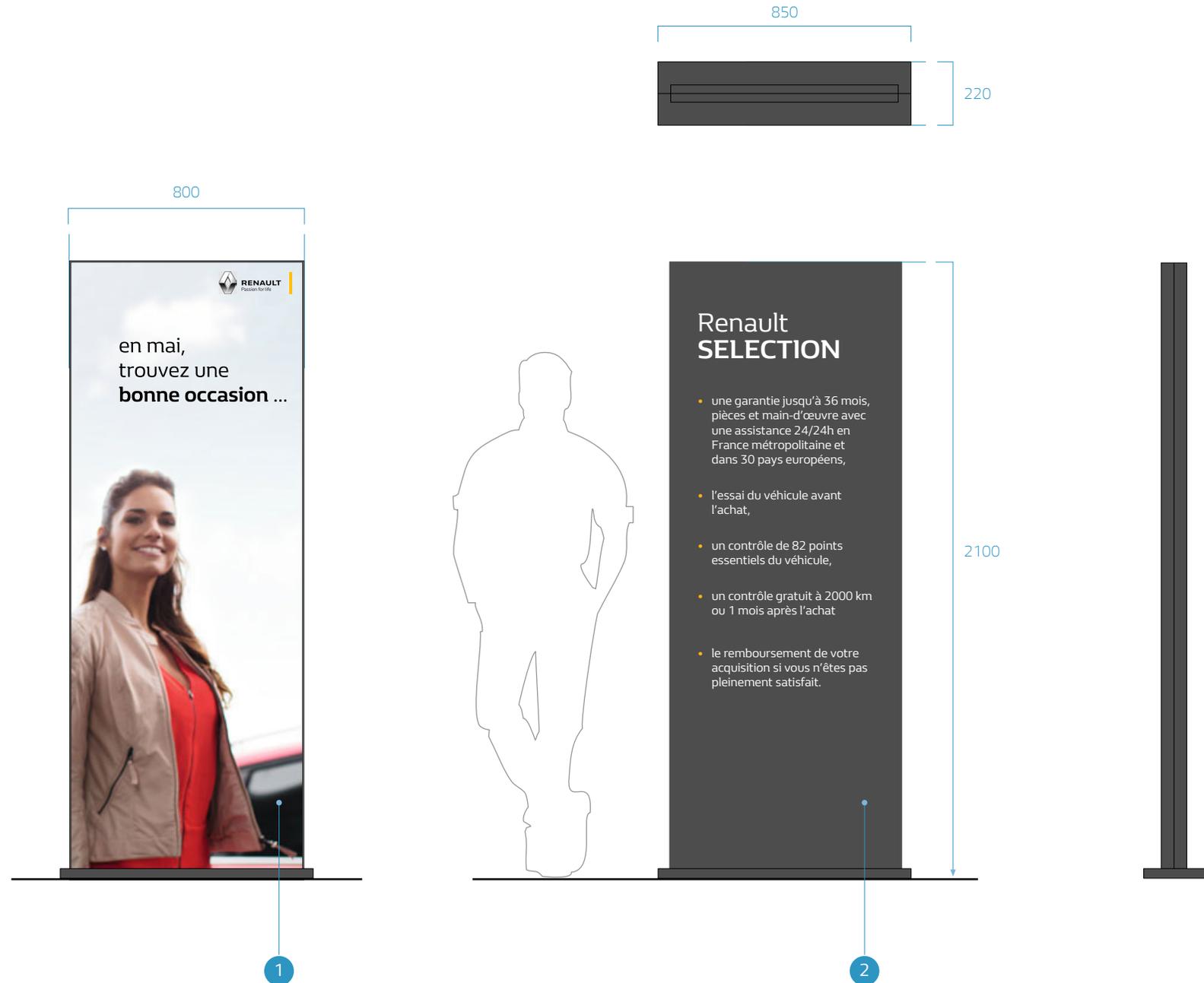
Les panneaux promesse client délivrent un message explicitant la promesse-client Renault SELECTION.

Ces panneaux s'implantent à l'entrée de l'espace d'exposition extérieure (sous la canopée quand elle existe), devant le premier véhicule exposé.

Les contenus sont à adapter par les Pays en accord avec le métier et les Régions

Légende

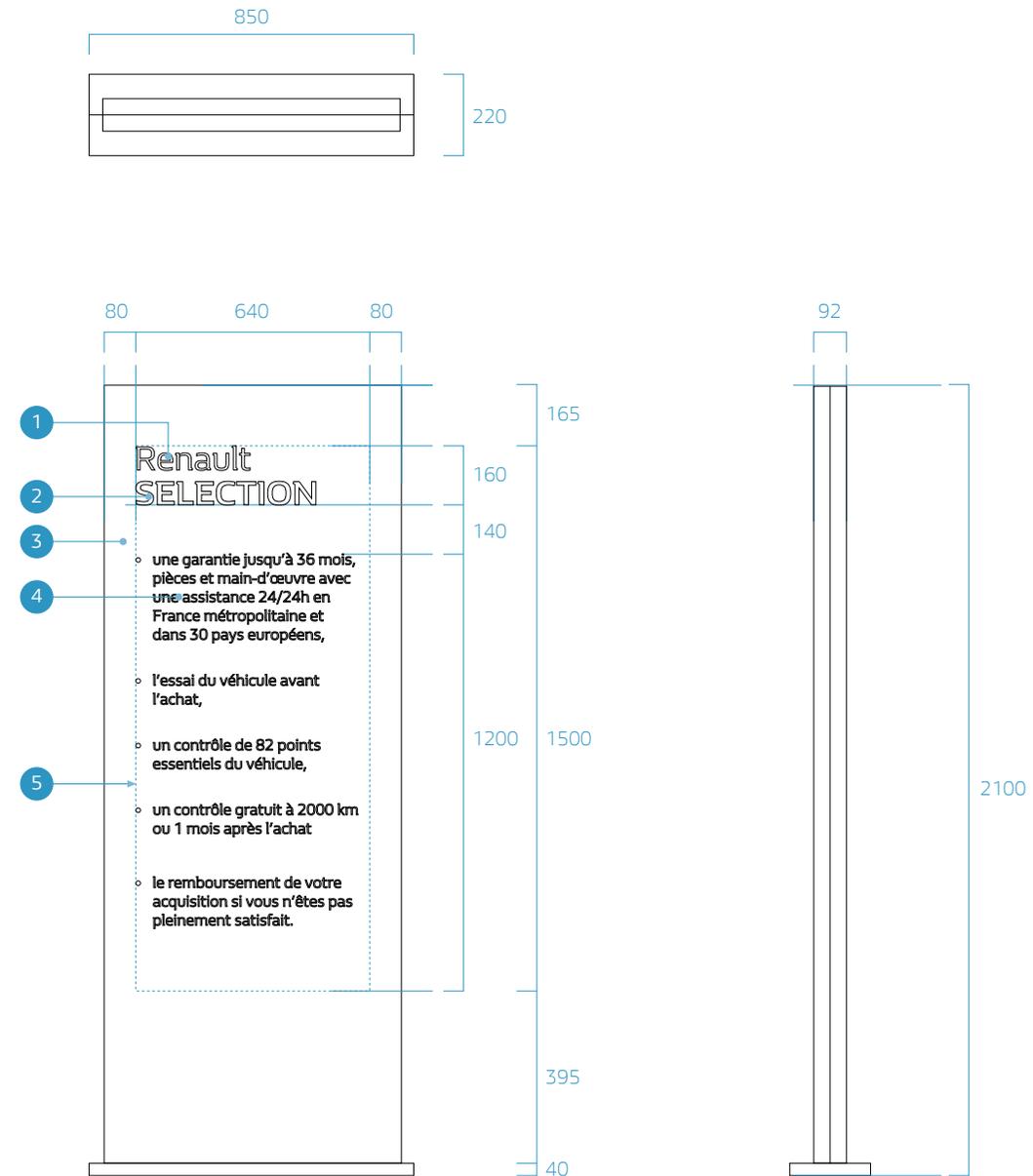
- 1 Panneau de communication avec exemple de visuel promotionnel.
- 2 Panneau de communication avec exemple d'énoncé de la promesse-client.



Tracés de la face du panneau de communication

Légende

- 1 Mot "Renault" en réserve blanche, typographie Renault Life Regular, capitales sur le "R", minuscules sur les autres lettres, fer à gauche, approche standard
- 2 Mot "SELECTION" en réserve blanche, typographie Renault Life Bold, Capitales, fer à gauche, approche standard
- 3 Fond gris foncé RAL 7021 satiné
- 4 Textes personnalisés exposant les composantes de la promesse-client en réserve blanche
- 5 Limite de la zone de textes



Ancrage du panneau de communication

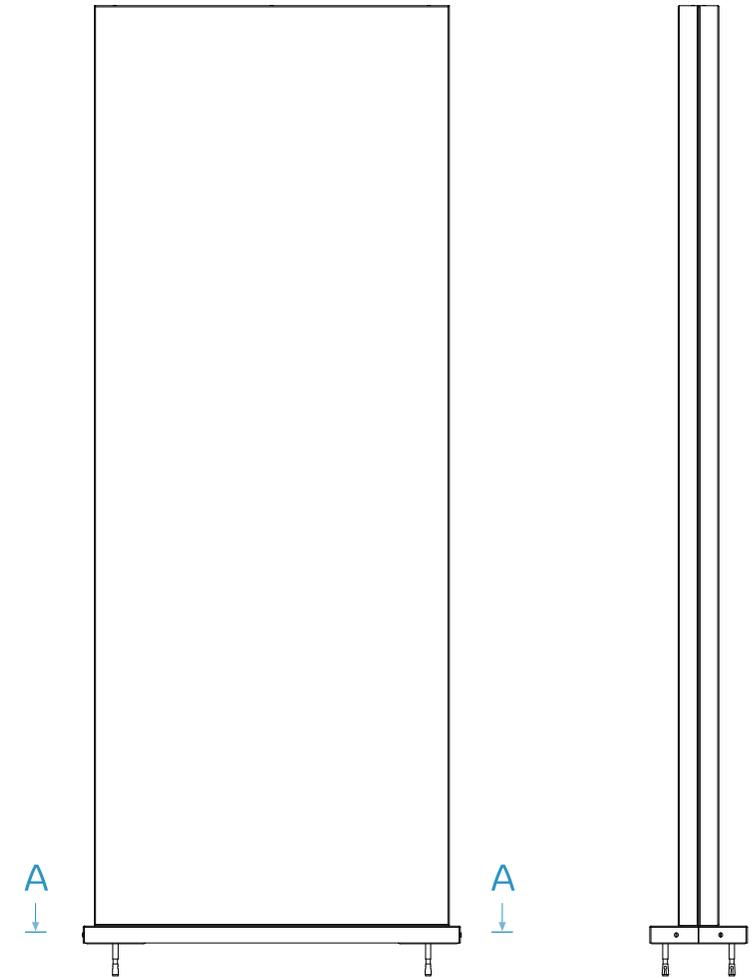
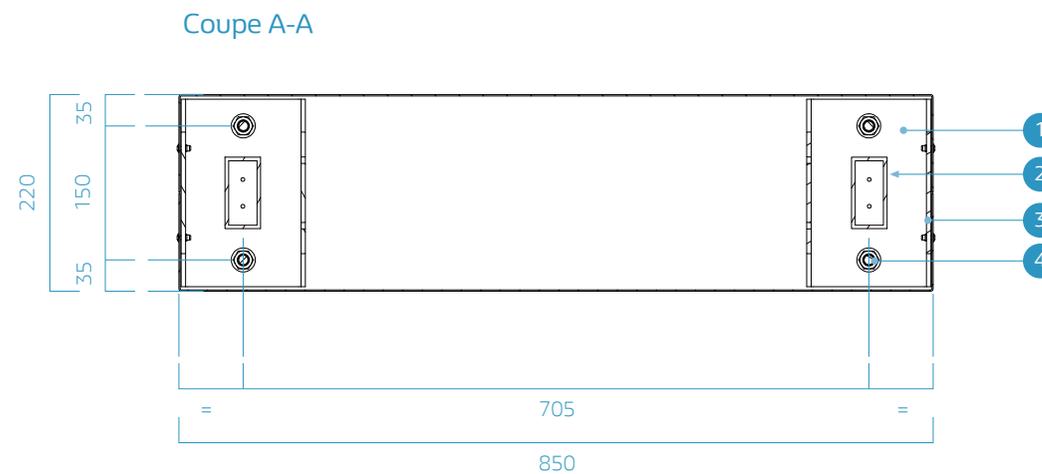
Reprise au sol

La reprise au sol se fait par 2 platines recevant 2 chevilles M12.

L'ensemble est recouvert par un cache-platine afin de préserver l'accès aux fixations autorisant un changement simplifié en cas de dommage.

Légende

- 1 Platine aluminium
- 2 Structure centrale aluminium
- 3 Cache-platine aluminium
- 4 Cheville acier M12



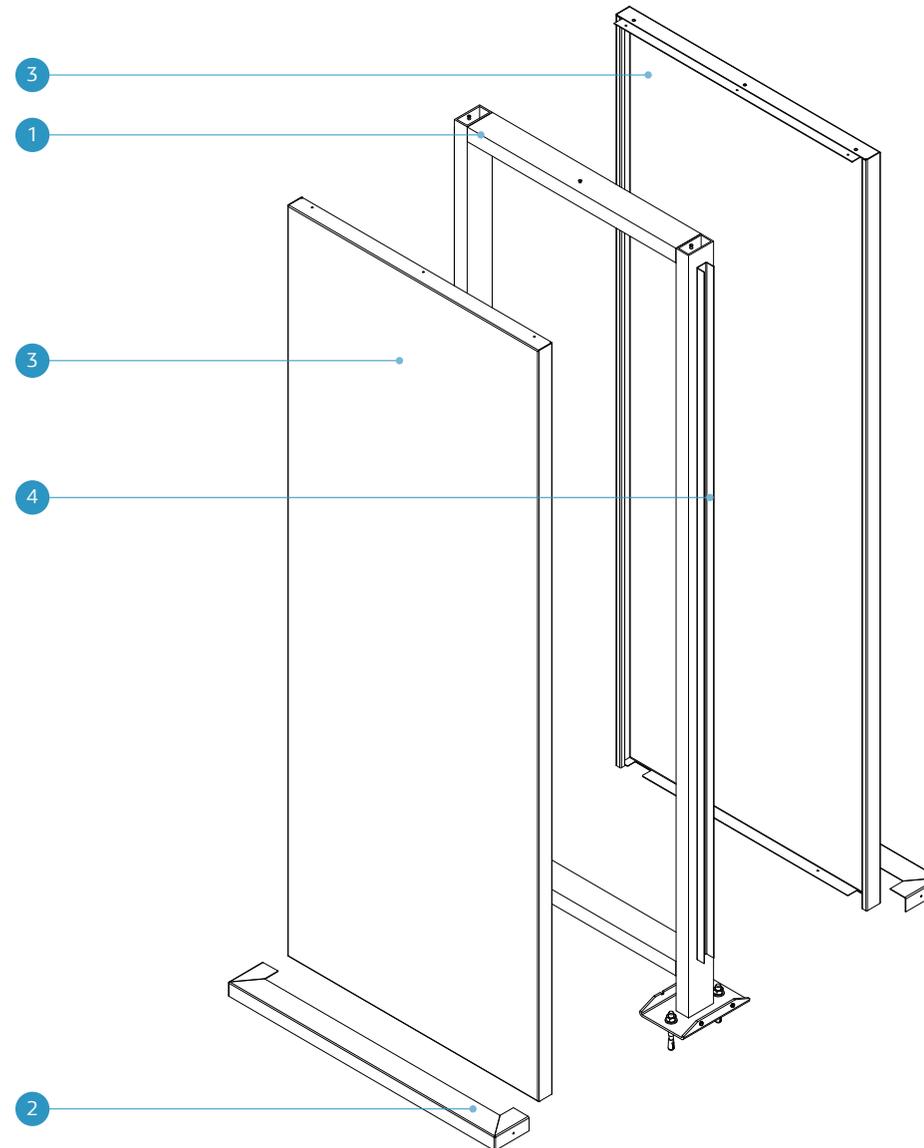
Eclaté du panneau de communication

Principe

Le dessin ci-contre présente le principe de fabrication des panneaux de communication.

Légende

- 1 Ossature aluminium en finition naturelle
- 2 Caches-platines en tôle aluminium gris foncé RAL 7021 en finition satinée à 40% de brillance
- 3 Faces en tôle aluminium gris foncé RAL 7021 en finition satinée à 40% de brillance
- 4 Profilés aluminium en finition naturelle



Les panneaux de travées

Description

Les panneaux de travée sont constitués de demi-faces à bords tombés en aluminium comportant un marquage adhésif, montées sur une ossature en aluminium.

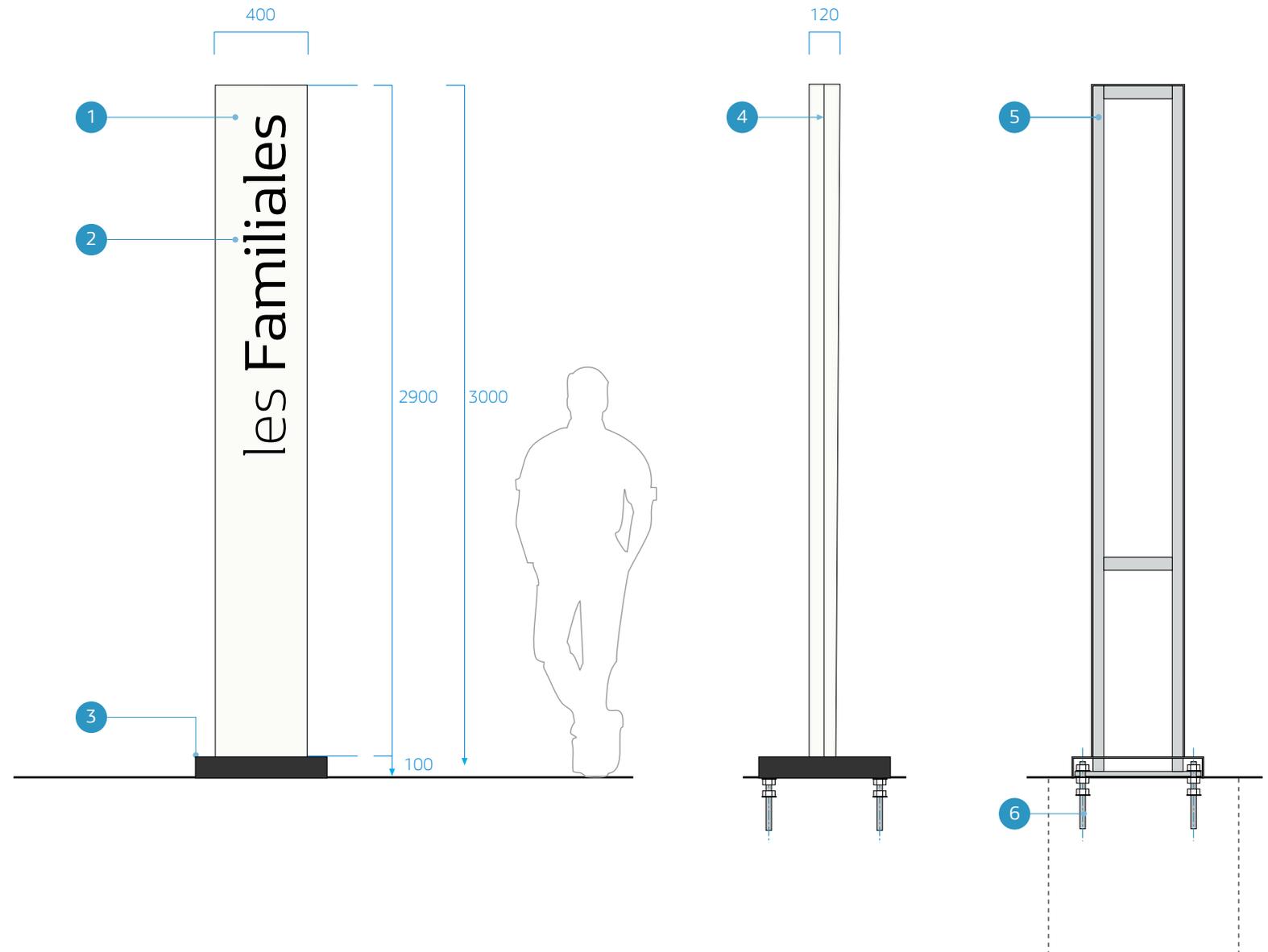
Un cache-platine assure la finition.

Recto et verso sont identiques.

Légende

- 1 Face en tôle aluminium prélaquée blanc RAL 9010 satiné à 40% de brillance
- 2 Marquage adhésif noir mat
- 3 Cache-platine en tôle aluminium prélaquée gris foncé RAL 7021 satiné à 40% de brillance
- 4 Joint bord à bord
- 5 Ossature en aluminium naturel
- 6 Chevilles d'ancrage ou scellement

NOTA. Ces marquages sont à adapter par les Pays en accord avec le métier et les Régions.



Tracés des faces des panneaux de travées

Principe

Les panneaux de travée répondent à une logique de segmentation et d'organisation de l'exposition Renault SELECTION.

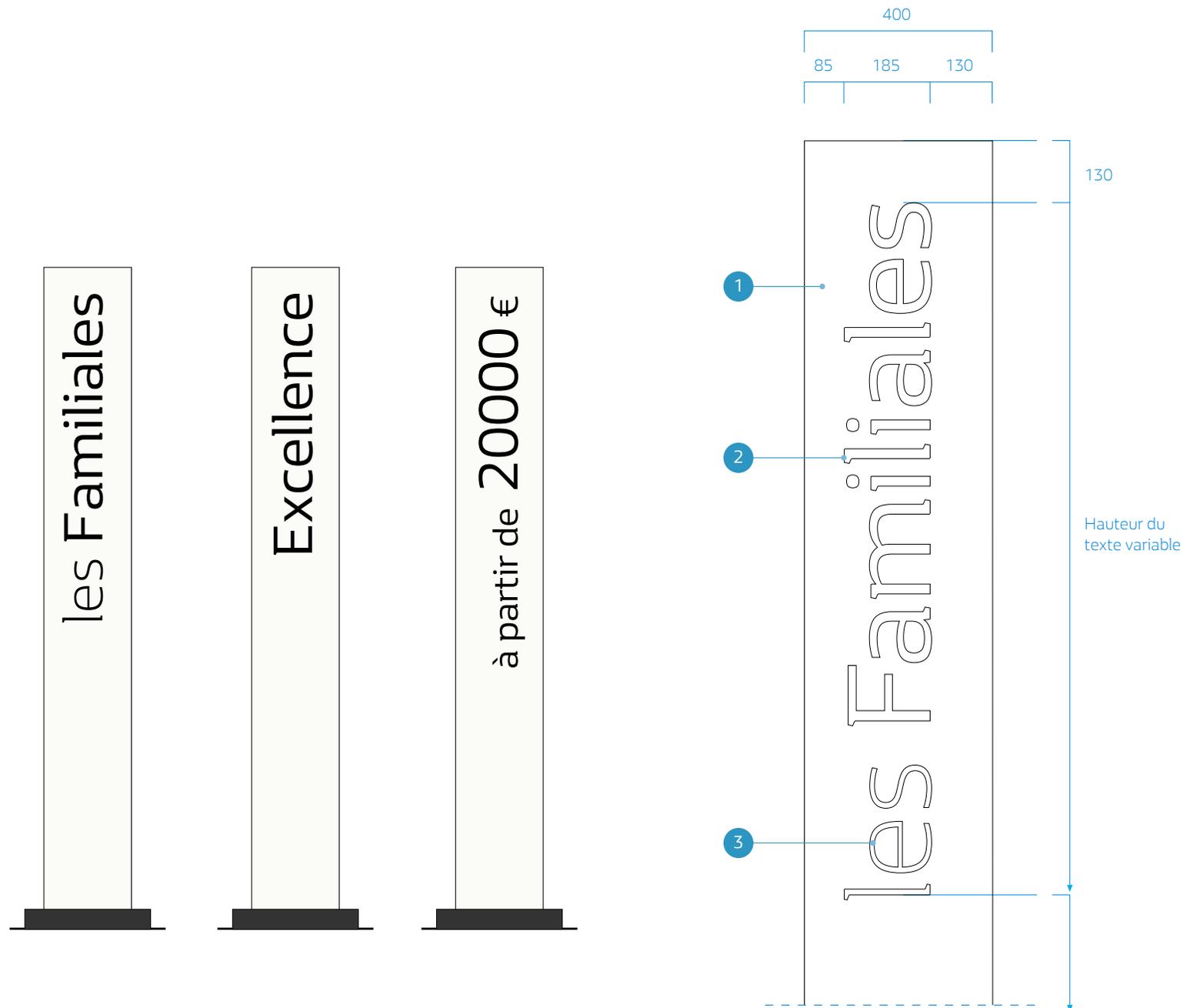
Différentes options sont possibles :

- Segmentation en catégories de véhicules, ex. Les familiales, les sportives,...
- Segmentation par niveaux de prix, ex. 10.000 €, 15000 €, ...
- Segmentation par niveau de contrats, ex. Excellence, Advance, Easy,...

Légende

- 1 Face en tôle aluminium prélaquée blanc RAL 9010 satiné
- 2 Marquage adhésif noir mat, typographie Renault Life, alignement en tête, approche 102%
- 3 Marquage adhésif noir mat, typographie Renault Life light, approche 102%

NOTA. Ces marquages sont à adapter par les Pays en accord avec le métier et les Régions.



Ancrage du panneau de travée

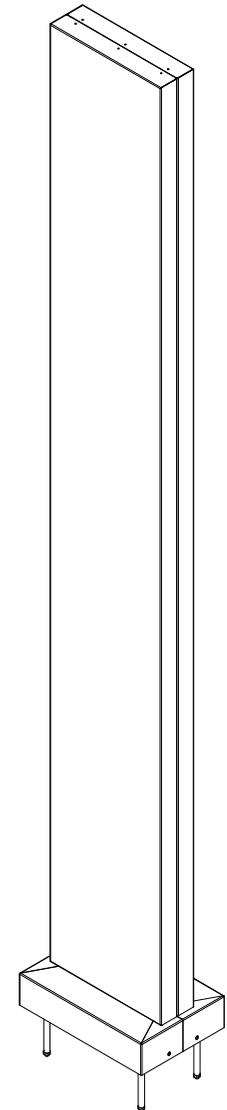
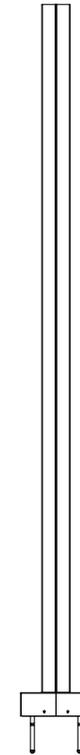
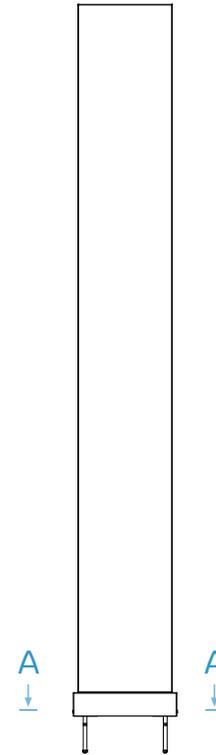
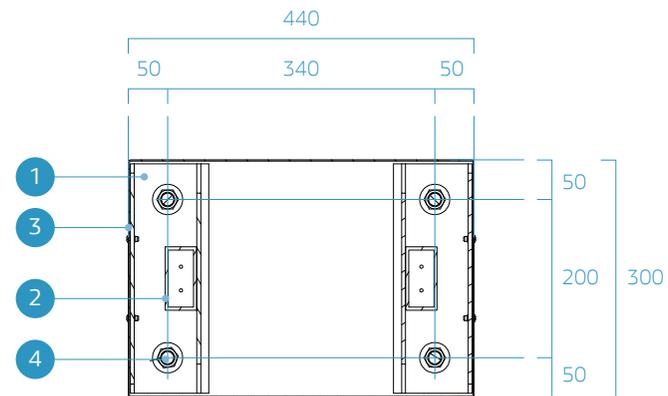
Reprise au sol

La reprise au sol se fait par 2 platines recevant 2 chevilles M16.

L'ensemble est recouvert par un cache-platine afin de préserver l'accès aux fixations autorisant un changement simplifié en cas de dommage.

Légende

- 1 Platine aluminium
- 2 Structure centrale aluminium
- 3 Cache-platine aluminium
- 4 Cheville acier M16



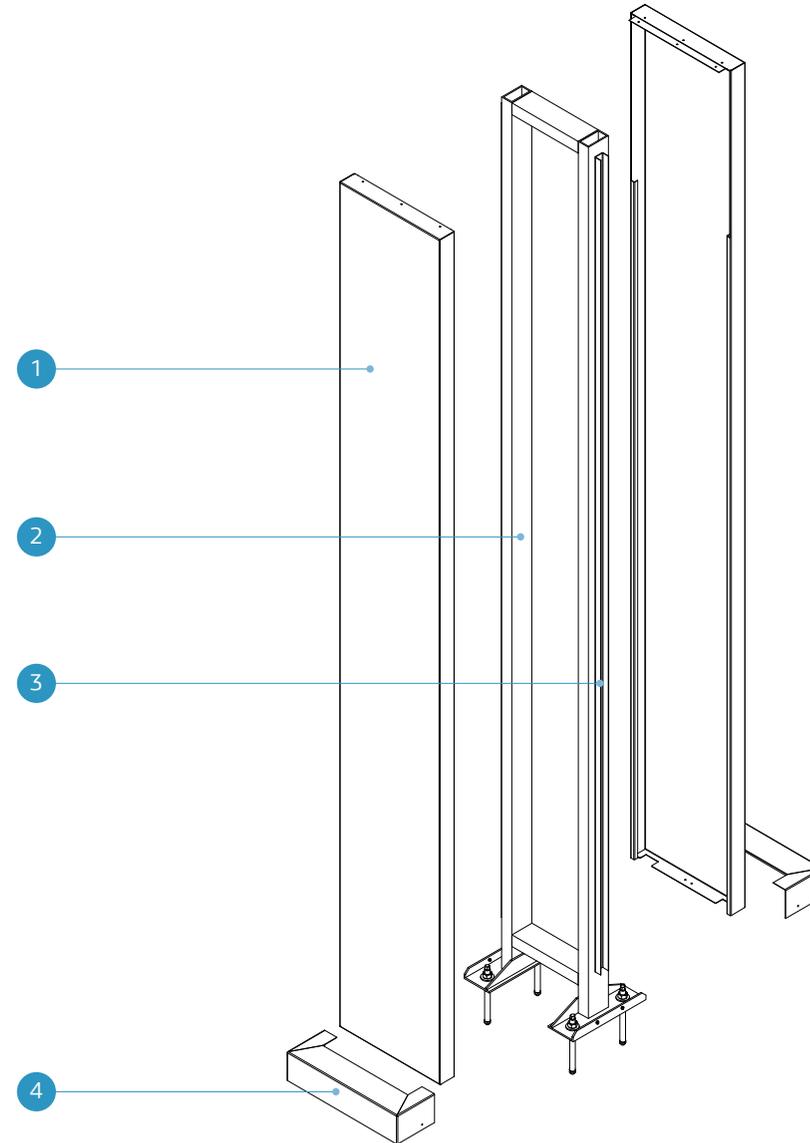
Eclaté du panneau de travée

Principe

Le dessin ci-contre présente le principe de fabrication des panneaux de travée.

Légende

- 1 Faces en tôle aluminium blanc RAL 9010 en finition satinée à 40% de brillance avec décor adhésif gris foncé
- 2 Ossature aluminium en finition naturelle
- 3 Profilés aluminium en finition naturelle
- 4 Caches-platines en tôle aluminium gris foncé RAL 7021 en finition satinée à 40% de brillance



Les mâts d'éclairage

Principe

Le mâts d'éclairage est constitué d'une ossature acier recevant un habillage en tôle aluminium de couleur gris foncé. Il a une hauteur de 4300 mm.

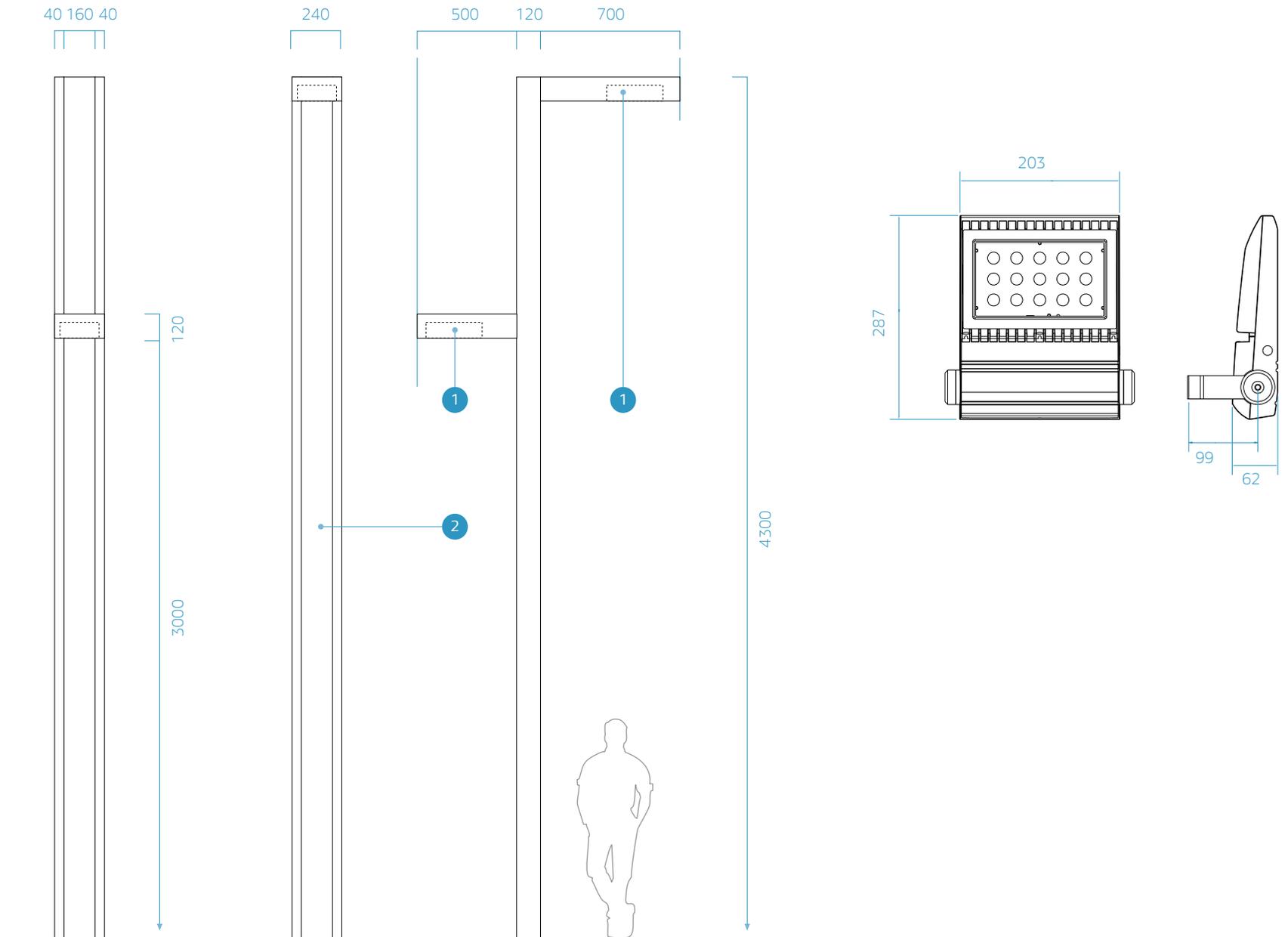
Il comporte en partie haute, un projecteur intégré dans un bras au déport de 700 mm, tourné vers l'intérieur de la travée centrale.

Tourné vers l'extérieur de la travée, un autre projecteur est intégré à une hauteur de 3000 mm du sol, visant à éclairer les allées de circulations situées entre la travée centrale et les véhicules exposés.

Afin d'offrir une bonne mise en lumière des expositions Renault SELECTION, il est important de choisir une lentille assymétrique permettant une répartition de la lumière sur l'ensemble de la zone.

Légende

- ① Projecteur
- ② Habillage en tôle aluminium prélaquée gris foncé RAL 7021 en finition satinée à 40% de brillance



Mise en lumière des espaces

Principe

Chaque véhicule situé dans la travée centrale est éclairé par 2 mâts d'éclairage implantés à l'axe de la travée d'exposition.

Caractéristiques

Lentilles assymétriques :

- 30 x 90° en partie haute (20° d'inclinaison)
- 85 x 135° en partie basse (20° d'inclinaison)

Température de couleur : 4000 K

Indice de rendu des couleurs : Ra > 80

Flux lumineux du module : > 5700 lm

Rendement lum. d'un luminaire : > 100 lm / w

Indice de protection : > IP 67

Consommation : 55 w par projecteur

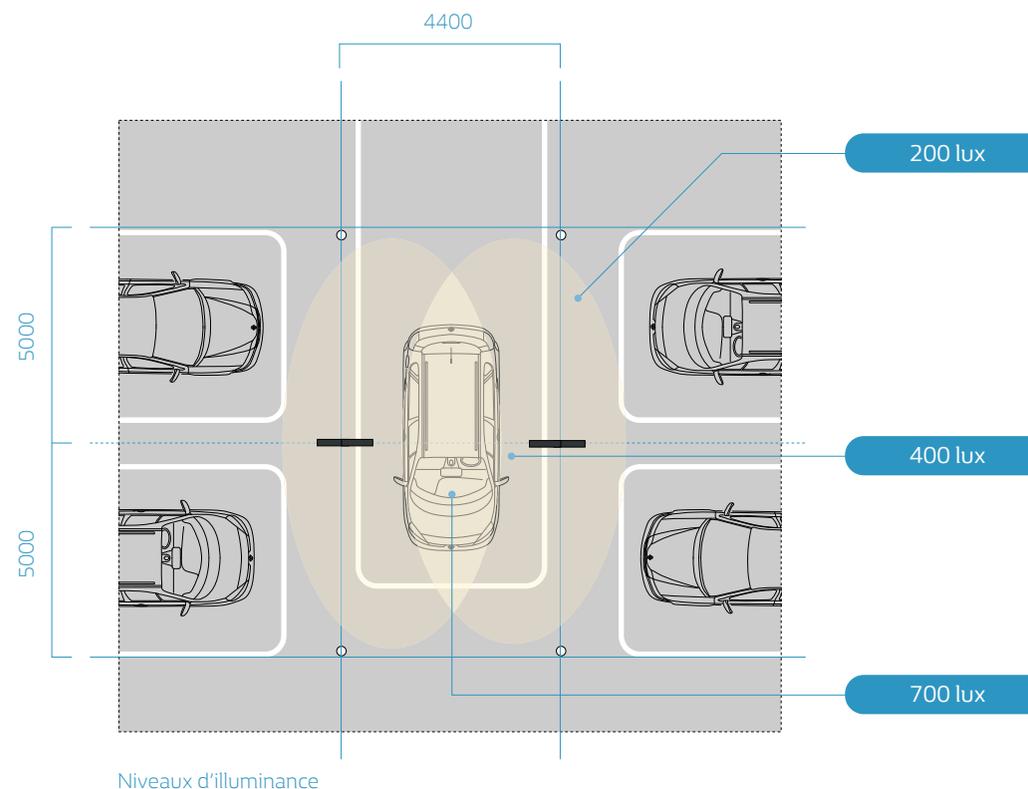
Finition : Gris foncé anthracite ou noir

Garantie de l'ensemble des pièces de 5 ans

Diminution du flux de 50% au bout de 50.000 h de fonctionnement.

Durée de vie minimale garantie : 50.000 heures.

Alimentation : 220 volts



Exemple de projecteur : YAKI LARVIK SLIM 50 watts

Les éléments présentés ci-contre sont cités à titre indicatif. Des variantes pourront être proposées et soumis à l'approbation de Brand Stores.

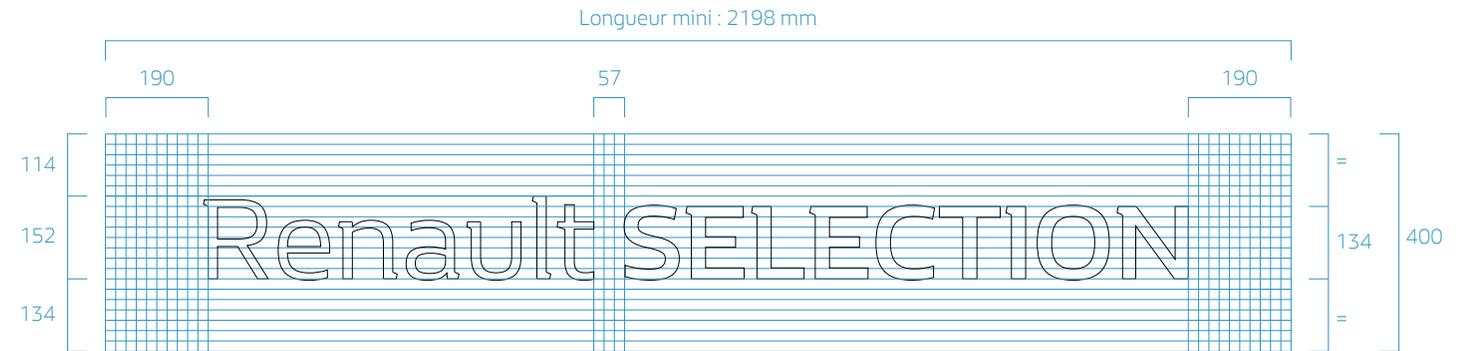
L'identification de l'espace de vente

Principe

La signature Renault SELECTION identifie l'espace de vente dédié à l'activité de vente des véhicules d'occasion.

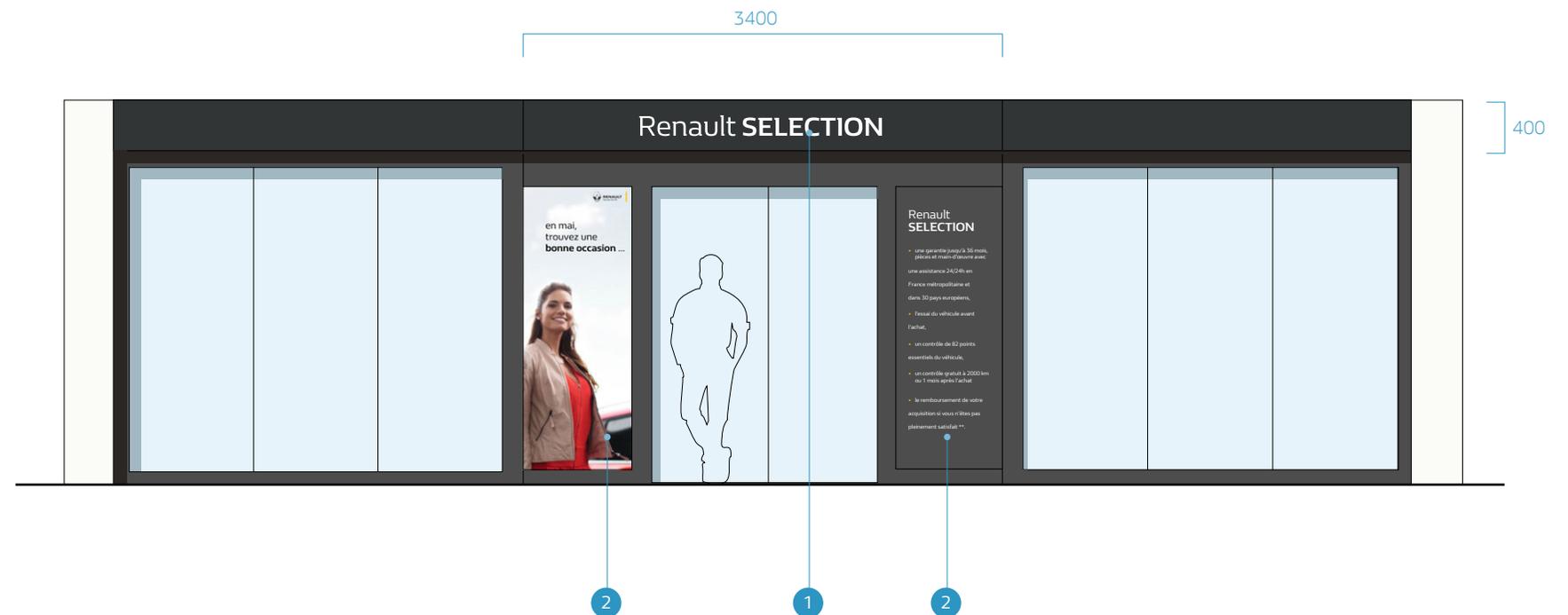
La signature Renault SELECTION déjà présente sur l'arche d'entrée, est rappelée sur le fronton de l'espace de vente à l'axe de la façade comportant la porte d'entrée.

Elle est toujours apposée sur fond gris foncé en lettres blanches (adhésives ou lumineuses).



Légende

- 1 Signature Renault SELECTION centrée sur le fronton en blanc sur fond gris foncé RAL 7021 en finition à 40% de brillance
- 2 Panneaux promesse client



Les oriflammes

Principe

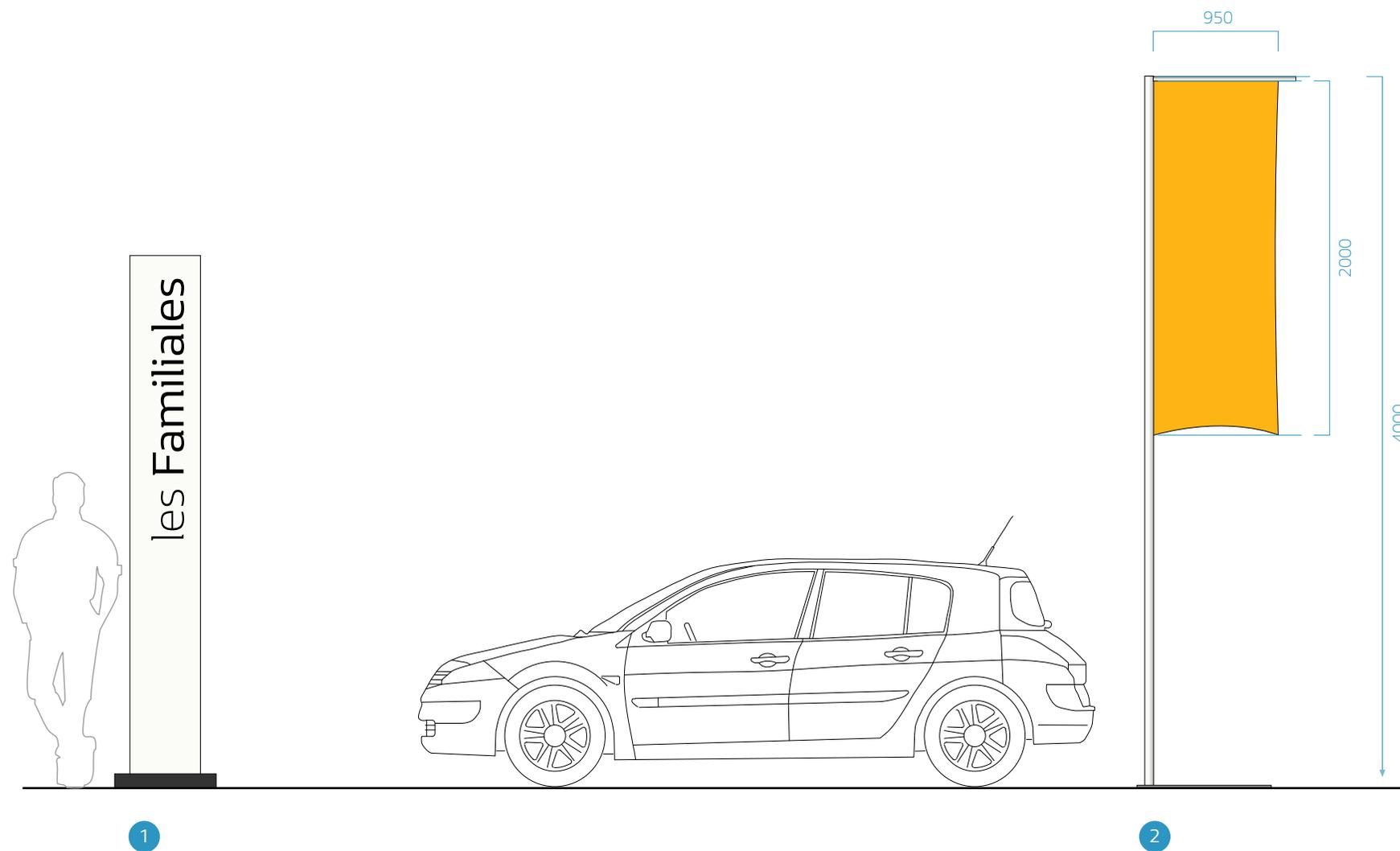
Les oriflammes visent à créer une animation des espaces d'exposition Renault SELECTION.

Leur implantation et leur nombre doivent être rigoureusement limités afin d'éviter de nuire à l'impact et la lisibilité des autres supports d'information ou d'identification.

Légende

- 1 Panneaux de travées
- 2 Oriflammes au format 950 x 2000 mm sur mât télescopique de 4000 mm

NOTA. Le contenu demeure à personnaliser selon les choix de communication retenus.



Implantation des oriflammes

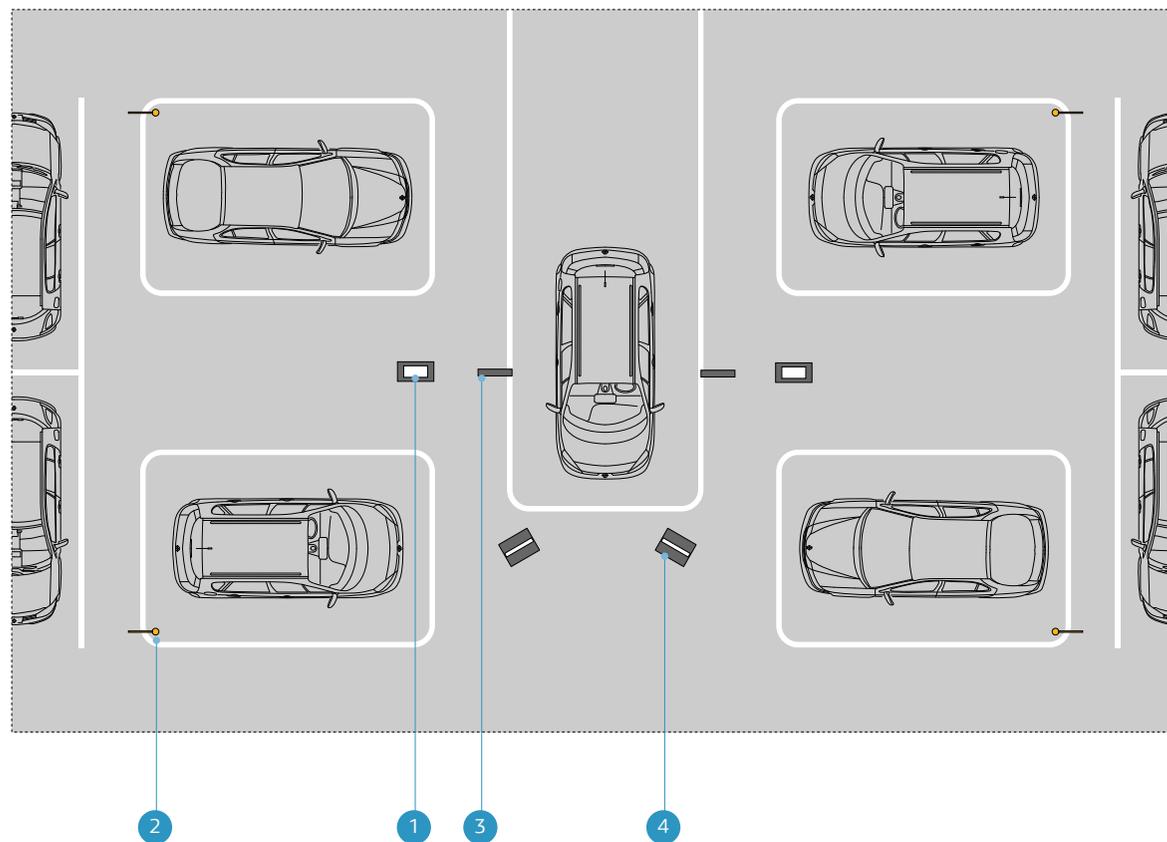
Principe

Les oriflammes sont positionnés derrière les véhicules exposés de part et d'autre de la travée centrale.

Ils sont au nombre maximal de 4 pour chaque travée.

Légende

- 1 Panneaux de travées
- 2 Oriflammes
- 3 Mâts d'éclairage
- 4 Panneaux promesse client



Marquages au sol

Description

Les marquages au sol visent à structurer l'exposition extérieure Renault SELECTION en positionnant précisément les véhicules dans les espaces dédiés.

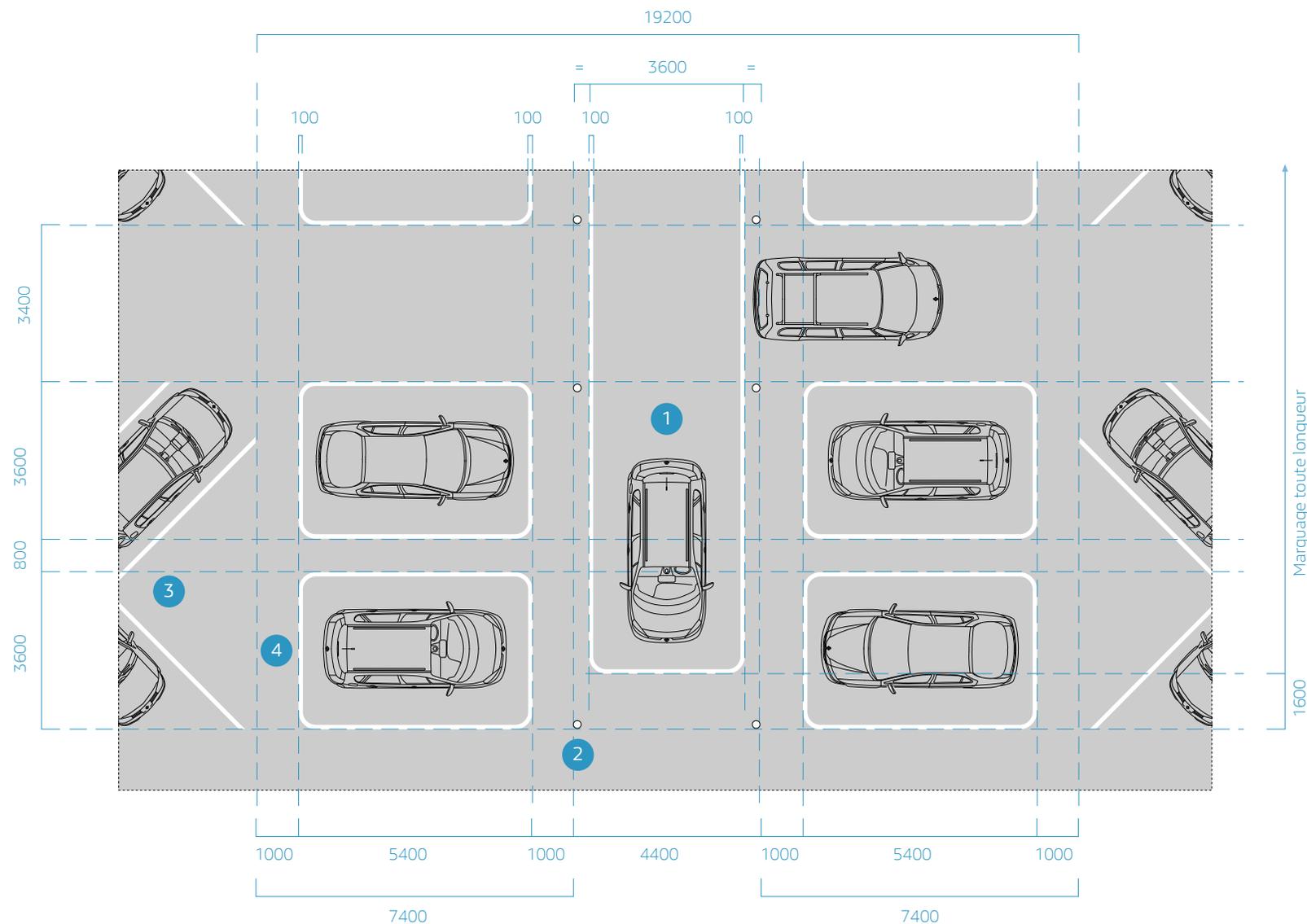
Le marquage au sol de la travée centrale en affirme l'axe principal.

Les marquages au sol sont réalisées en peinture epoxy après traçage au sol.

Le marquage au sol de la travée centrale est toujours présent, avec ou sans canopée.

Légende

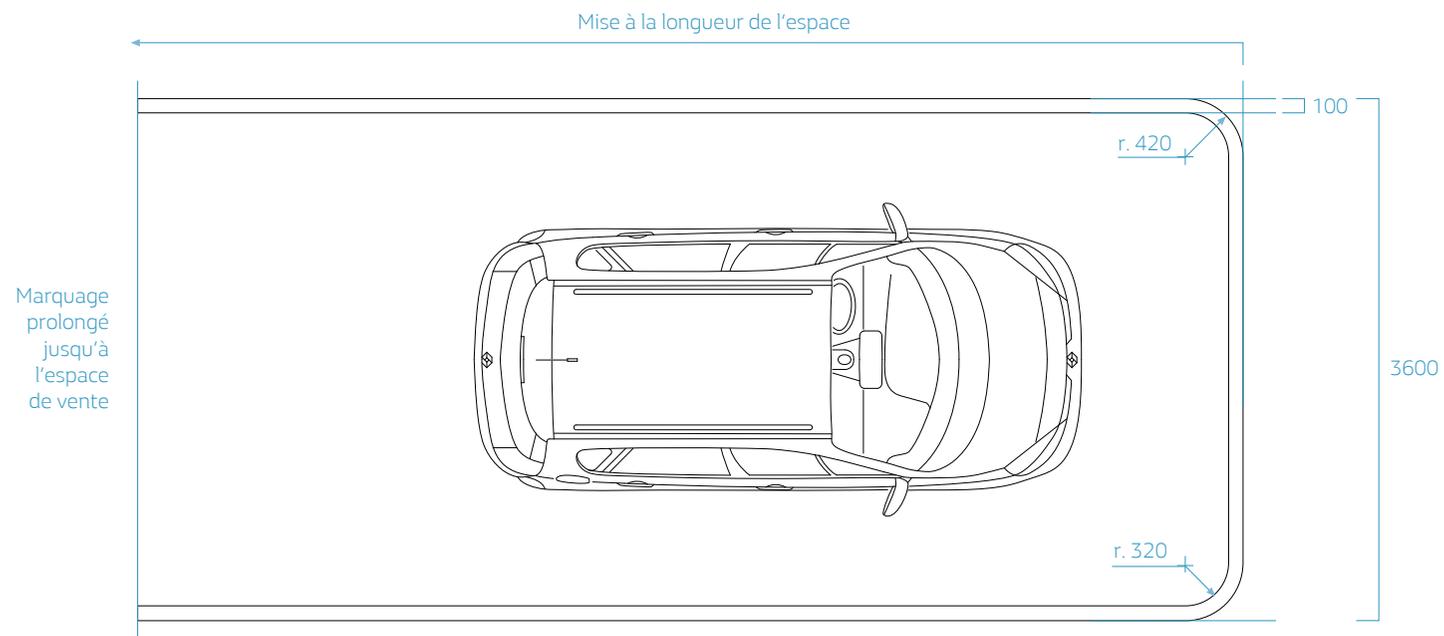
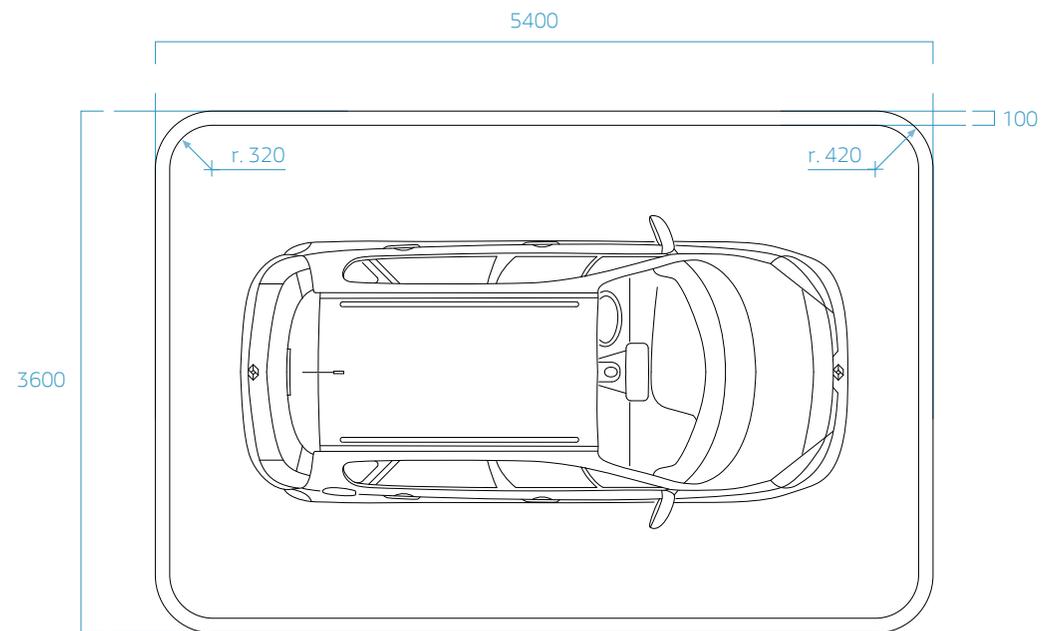
- ① Marquage au sol de la travée centrale en blanc RAL 9003 epoxy
- ② Poteaux de la canopée (optionnelle)
- ③ Marquages au sol des parkings en blanc RAL 9003 epoxy (en épis ou en bataille selon la configuration du site)
- ④ Marquages au sol des zones prioritaires d'exposition en blanc RAL 9003 epoxy



Tracés des marquages au sol

Légende

- 1 Marquage au sol blanc RAL 9003 epoxy



Marquages des places de parking

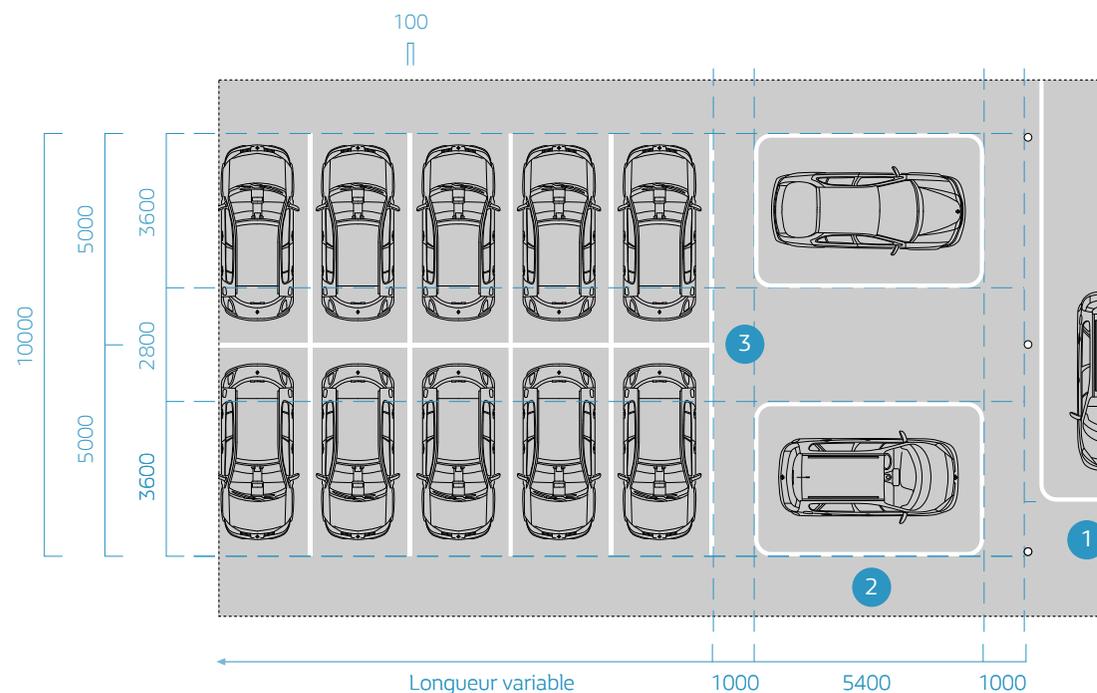
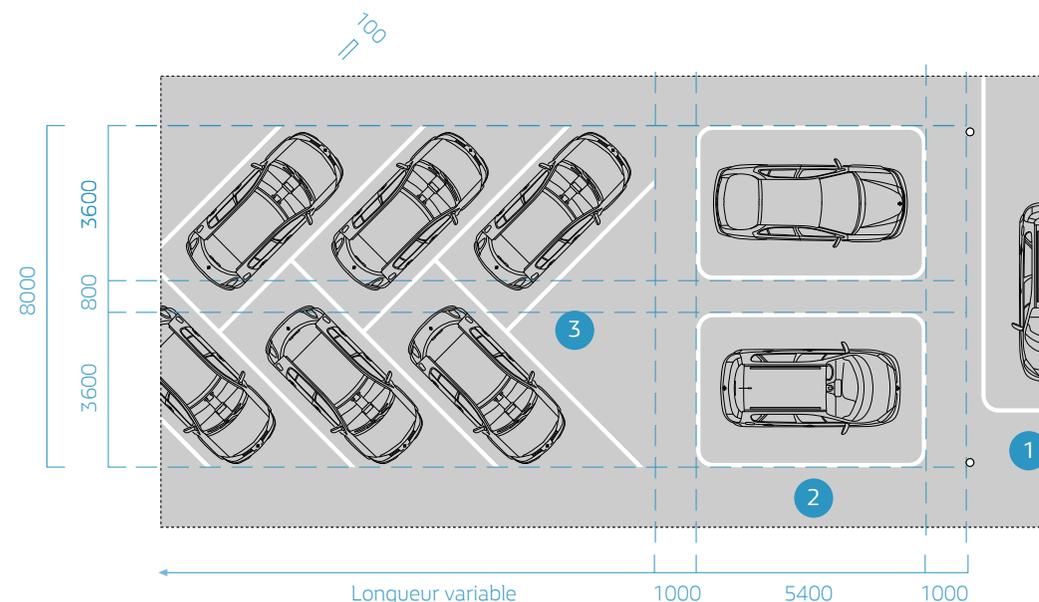
Principe

Les parkings pourront être organisés, soit en épi, soit en bataille, selon la configuration de chaque site.

Les marquages au sol délimitant les places de parkings sont réalisées en peinture epoxy après traçage au sol.

Légende

- 1 Marquage au sol de la travée centrale en blanc RAL 9003 epoxy
- 2 Marquages au sol des zones prioritaires d'exposition en blanc RAL 9003 epoxy
- 3 Marquages au sol des parkings en blanc RAL 9003 epoxy (en épis ou en bataille selon la configuration du site)



Les showrooms intégrés

Principe d'identification

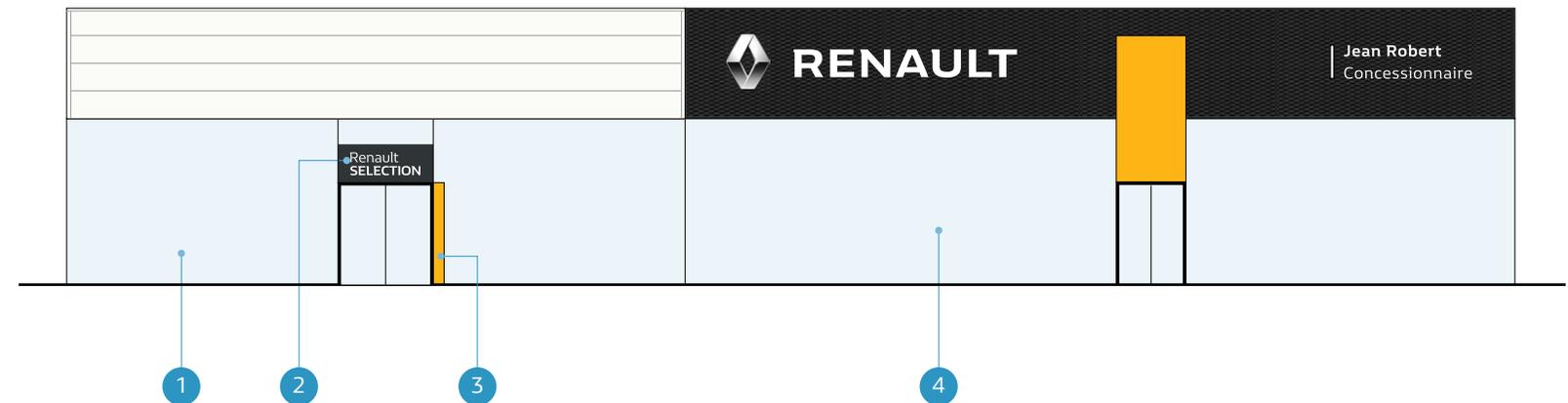
Les façades des showrooms des Renault SELECTION sont identifiées par :

- la signature Renault SELECTION sur fond gris foncé apposée au-dessus de la porte d'entrée principale du showroom,
- le marquage vertical de porte d'entrée.

Légende

- 1 Showroom Renault SELECTION
- 2 Signature Renault SELECTION en lettres blanches sur fond gris foncé
- 3 Marquage vertical de la porte d'entrée
- 4 Showroom VN

NOTA. Le marquage vertical d'entrée est décrit dans le cahier des charges "Marquages des entrées".



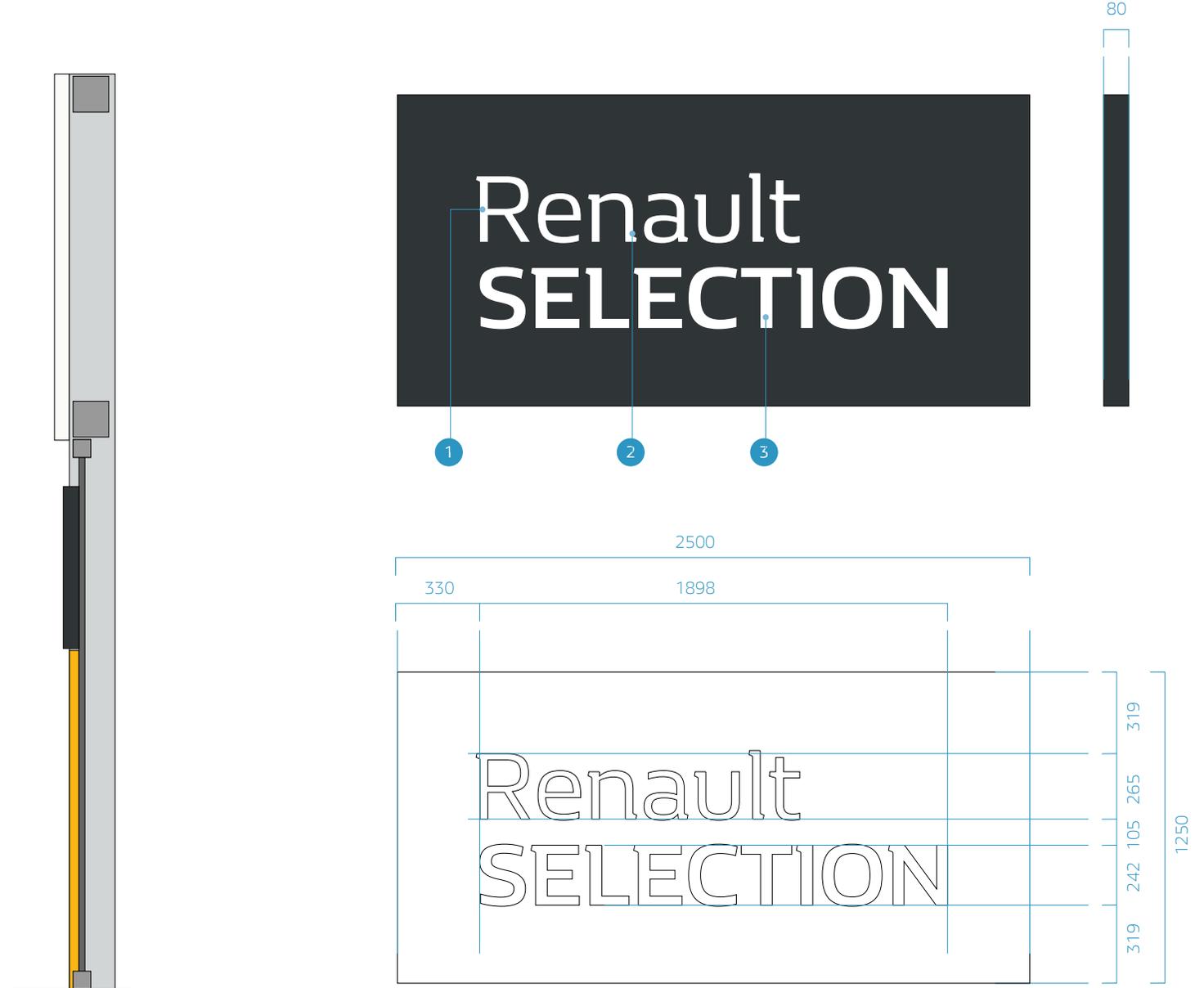
Tracés de la face du caisson sur entrée

Principe

Le caisson lumineux implanté au-dessus de la porte d'entrée des showrooms Renault SELECTION.

Légende

- 1 Mot "Renault" en réserve blanche, typographie Renault Life Regular, capitales sur le "R", minuscules sur les autres lettres, fer à gauche, approche standard
- 2 Mot "SELECTION" en réserve blanche, typographie Renault Life Bold, Capitales, fer à gauche, approche standard
- 3 Fond gris foncé RAL 7021 satiné



Eclairage du caisson sur entrée

Description

L'éclairage de la face se fait par des chain LED implantées perpendiculairement à la face du caisson.

Le convertisseur sera implanté de manière interne.

Performances

Chain LED protection IP65 mini.

Température : 6500° K Cool White.

Luminance moyenne : 250 cd/m² avec un maximum de 300 cd/m².

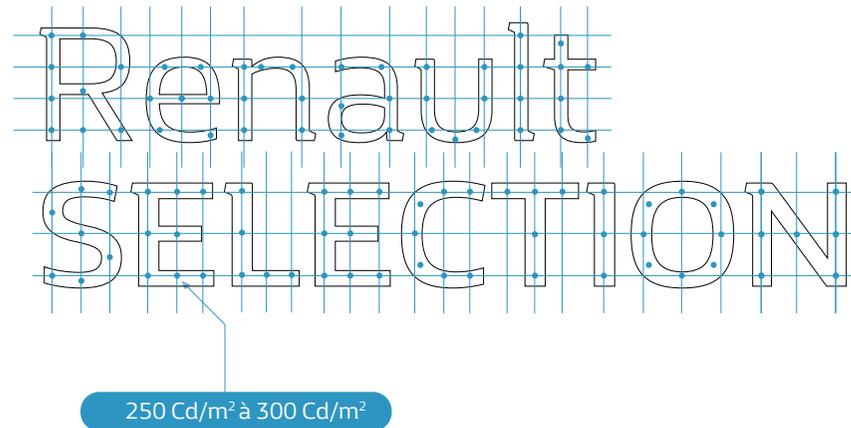
La garantie de l'ensemble des pièces et systèmes d'éclairage LED est de 5 ans, sous réserve du respect des conditions d'utilisation et de maintenance.

Diminution du flux de 50% au bout de 50.000 h de fonctionnement.

Durée de vie minimale garantie : 50.000 heures.

Alimentation : 220 volts

Convertisseur 12 volts avec tension régulée avec protection IP 68.



Les points représentent schématiquement les points de mesure devant présenter des intensités lumineuses similaires permettant d'obtenir un éclairage homogène de chacune des lettres et de l'ensemble du mot Renault.

Les relevés, réalisés avec un luminance-mètre étalonné, doivent se faire idéalement sans lumière parasite et à une distance comprise entre 1 et 2 m de la face.

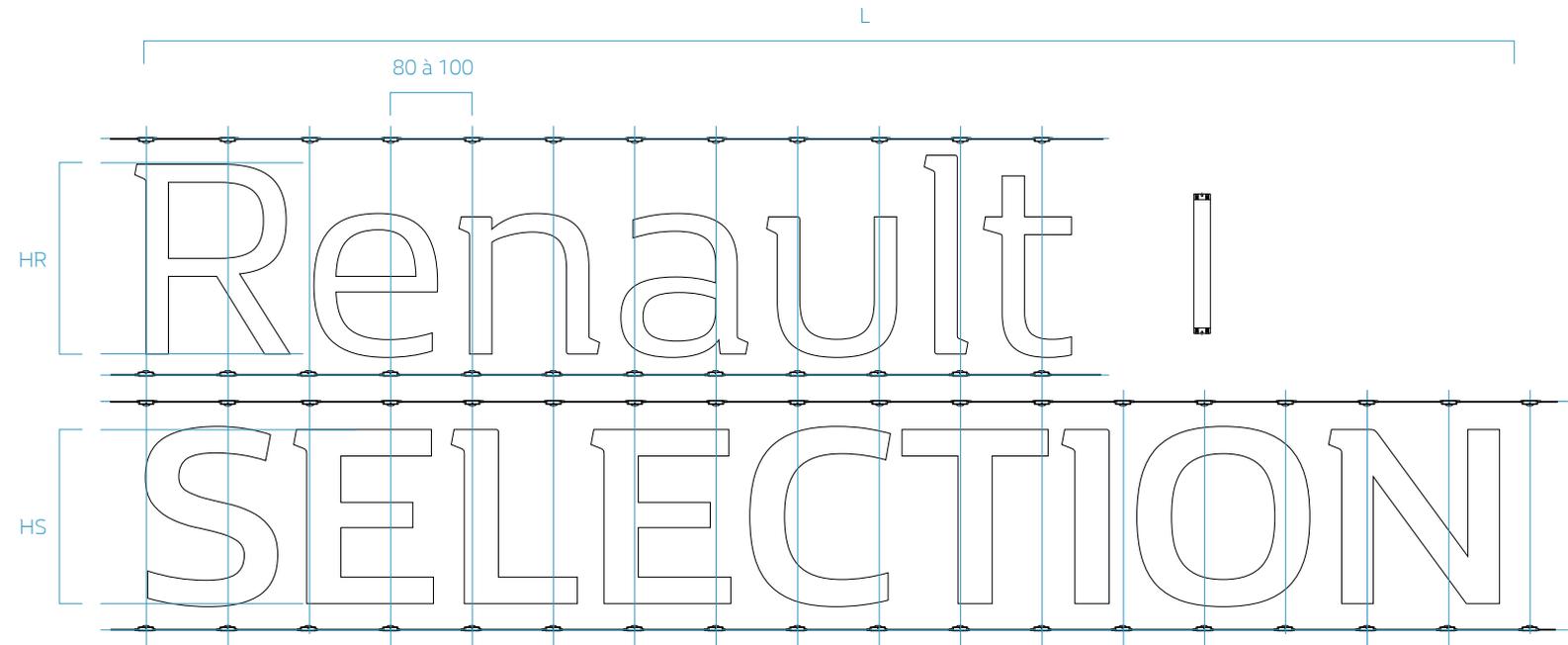
Implantation de l'éclairage du caisson sur entrée

Principe

Cette recommandation est réalisée sur la base d'un module de 20 lumens avec une efficacité lumineuse de 90 à 100 lumens/watts.

Cette prescription demeure indicative et nécessitera une validation et un test respectant les objectifs de performances indiqués dans ce document.

Les LED sont implantées perpendiculairement à la face. On réglera l'écartement des LED afin d'homogénéiser le flux sur la face de PMMA.



Description

- Température : 6500° K Cool White.
- Puissance du module : 20 lumens
- Efficacité lumineuse : 90-100 lm/watt
- Convertisseur 12 volts à courant constant
- Nombre de modules : 64
- Consommation approx. : 16 watts

Caisson 2500 x 1250	
HR	265
HS	242
L	1898
Nombre de modules	64
Nombres de lignes	4
Consommation approximative	16 w

Le caisson intérieur d'identification

Principe

Lorsque le showroom Renault SELECTION est intégré dans un showroom Renault Stores, un caisson lumineux suspendu est implanté en limite de la partie dévolue à l'exposition des véhicules d'occasion.

Le haut du caisson est positionné à 4 m du sol.

Il est double face :

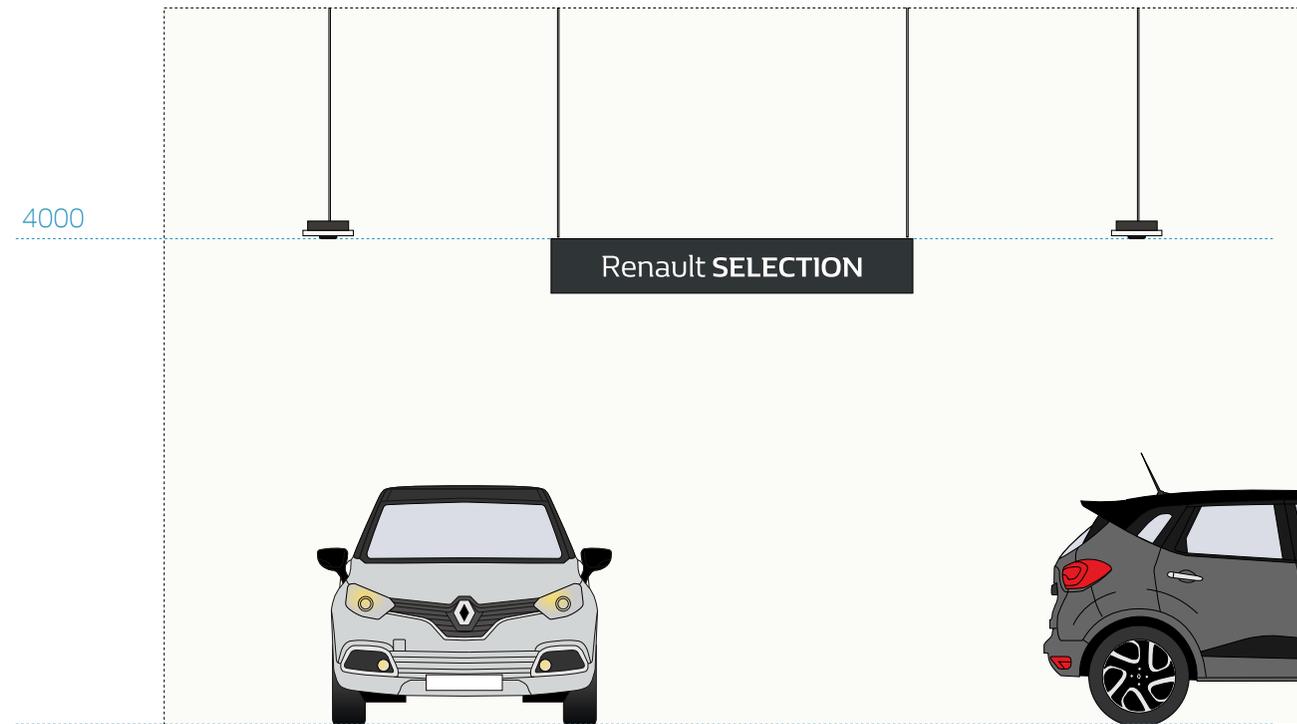
- au recto, il porte la signature Renault SELECTION,
- au verso, il porte la mention "Showroom véhicules neufs".

Dimensions : L. 3000 x h. 450 x Ep. 80 mm.

Description

Le caisson est composé de 2 faces en tôle aluminium prélaquées gris RAL 7021 en finition satinée à 40% de brillance, à bords tombés et retours intérieurs, fixées sur une ossature aluminium.

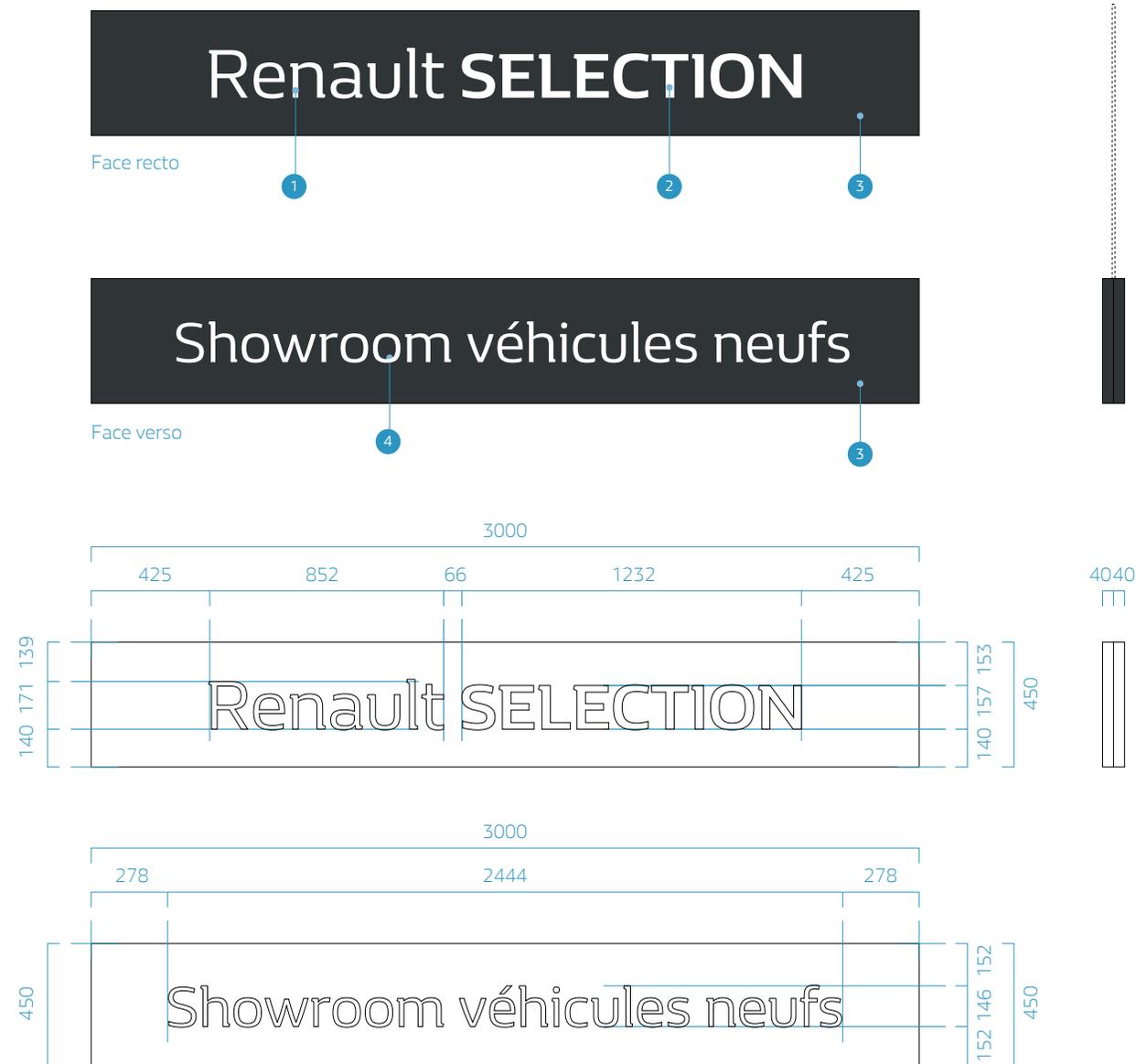
Les faces sont rétroéclairées, les lettrages étant réalisés en PMMA blanc diffusant contrecollé au dos de chaque face.



Tracés du caisson d'identification intérieur

Légende

- ❶ Mot "Renault" en réserve blanche, typographie Renault Life Regular, capitales sur le "R", minuscules sur les autres lettres, fer à gauche, approche standard
- ❷ Mot "SELECTION" en réserve blanche, typographie Renault Life Bold, Capitales, approche standard
- ❸ Fond gris foncé RAL 7021 satiné
- ❹ Mention "Showroom véhicules neufs" en réserve blanche, typographie Renault Life Regular, capitales sur le "R" et le "V", minuscules sur les autres lettres, mention centrée.



Eclairage du caisson d'identification intérieur

Description

L'éclairage de la face se fait par des chain LED implantées perpendiculairement à la face.

Le convertisseur est implanté dans le caisson.

Performances

Chain LED protection IP65 mini.

Température : 6500° K Cool White.

Luminance moyenne : 250 cd/m² avec un maximum de 300 cd/m².

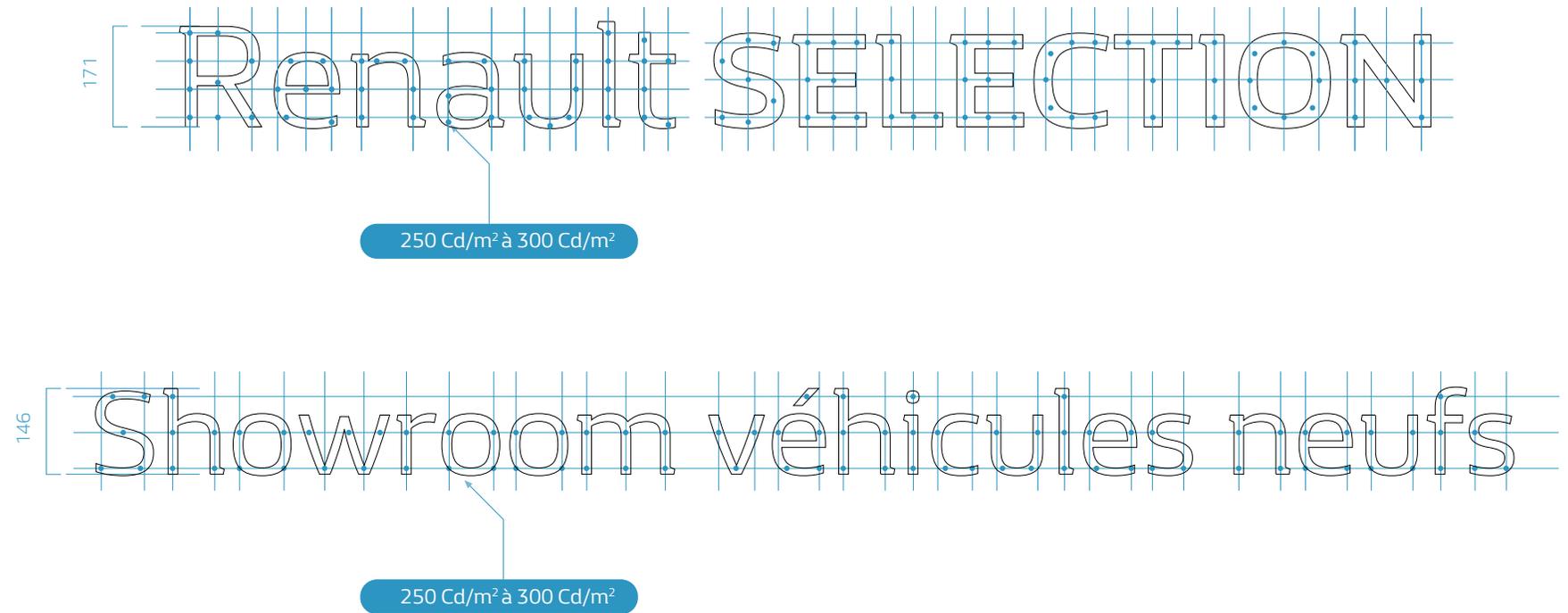
La garantie de l'ensemble des pièces et systèmes d'éclairage LED est de 5 ans, sous réserve du respect des conditions d'utilisation et de maintenance.

Diminution du flux de 50% au bout de 50.000 h de fonctionnement.

Durée de vie minimale garantie : 50.000 heures.

Alimentation : 220 volts

Convertisseur 12 volts avec tension régulée avec protection IP 68.



Les points représentent schématiquement les points de mesure devant présenter des intensités lumineuses similaires permettant d'obtenir un éclairage homogène de chacune des lettres et de l'ensemble du mot Renault.

Les relevés, réalisés avec un luminance-mètre étalonné, doivent se faire idéalement sans lumière parasite et à une distance comprise entre 1 et 2 m de la face.

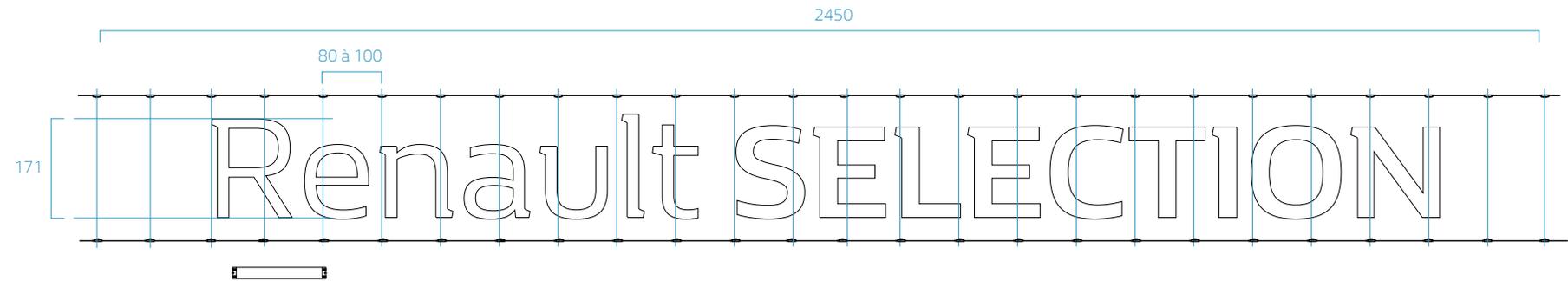
Implantation de l'éclairage

Principe

Cette recommandation est réalisée sur la base d'un module de 20 lumens avec une efficacité lumineuse de 90 à 100 lumens/watts.

Cette prescription demeure indicative et nécessitera une validation et un test respectant les objectifs de performances indiqués dans ce document.

Les LED sont implantées perpendiculairement aux faces et éclairent les faces recto et verso.



Description

- Température : 6500° K Cool White.
- Puissance du module : 20 lumens
- Efficacité lumineuse : 90-100 lm/watt
- Convertisseur 12 volts à courant constant
- Nombre de modules : 50
- Consommation approx. : 10 watts